



RAPPORT D'ACTIVITÉ RAPPORT FINANCIER

2022



11, rue Louise Thuliez - 75019 Paris
contact@unccas.org
www.unccas.org



SOMMAIRE

2	2022 en bref !
4	RAPPORT D'ACTIVITÉ
5	Les instances nationales et l'équipe
10	Vie institutionnelle
11	Réunions statutaires
12	Participation aux instances nationales
12	Relations parlementaires
15	Partenariats
18	Communication
19	Nouvelle identité graphique
20	Évènements nationaux
24	Presse
24	Web
25	Publications
26	Soutien à initiatives
28	Animation du réseau
29	Les CCAS et CIAS adhérents
30	Tour de France des territoires du président
32	Accompagnement des Udccas
34	Conseil juridique et technique
36	Inclusion numérique
37	Précarité énergétique
38	Accompagnement budgétaire
39	Domiciliation
40	Logement, hébergement
41	Aide alimentaire
41	Accès au droit
41	Emploi / insertion professionnelle
42	Santé
42	Ressources humaines
43	Personnes âgées
44	Petite enfance, famille
46	Formation / professionnalisation
52	RAPPORT FINANCIER
54	Bilan 2022 : des comptes équilibrés
60	Depuis début 2023...

2022 en bref !

- ▶ **Un nouveau logo !**
- ▶ **Une édition du Salon des maires particulièrement riche** avec pour la première fois sur le stand un plateau télé, un cocktail des partenaires, des rencontres avec la présidente de l'Assemblée nationale, la ministre déléguée chargée du handicap, le directeur général de la Caisse des dépôts, des ateliers et des mini-débats animés par la délégation générale et une conférence thématique sur "l'accueil dans tous ses états".
- ▶ **Un conseil national à Marseille** autour de la lutte contre les inégalités, le pouvoir d'achat et l'inclusion numérique.
- ▶ **Un congrès de quelque 1000 participants** à la Cité des sciences de Paris en présence des représentants des six candidats à l'élection présidentielle d'avril 2022.
- ▶ **Des échanges avec les conseillères** social de l'Elysée.
- ▶ **Une douzaine d'auditions des membres du Bureau national** par les parlementaires, la Cour des comptes ou le Conseil économique, social et environnemental (Cese) autour de sujets divers tels le financement des politiques décentralisées, le bilan de l'accueil des réfugiés ukrainiens, les métiers de la cohésion sociale ou la perte d'autonomie.
- ▶ **Le décryptage de nombreuses réformes ou dispositifs exceptionnels :** "services autonomie", services aux familles, revalorisations salariales issues du Ségur, fin des tarifs règlementés de l'énergie, etc.
- ▶ **Le renouvellement ou la signature de 6 partenariats :** avec Orange, la Cnam, la Fédération française des banques alimentaires, la Mutuelle nationale territoriale, le collectif national de la dénutrition, l'agence nationale de la cohésion des territoires.
- ▶ **Une vingtaine de déplacements** de la délégation générale ou des administrateurs dans le réseau.
- ▶ **La participation de l'Uccas** aux premiers travaux du Conseil national de la refondation (CNR) numérique et du CNR Bien-vieillir.
- ▶ **Une forte mobilisation législative** à l'été 2022 pour défendre le pouvoir d'achat des ménages, les marges de manœuvre financières des communes et lutter contre la précarité énergétique.
- ▶ **La clôture du programme de professionnalisation Design'Palas,** soit 130 professionnels formés, 100 participants à l'université de l'innovation sociale, 12 jours d'immersion entre CCAS mahorais et leurs parrains hexagonaux.

- ▶ **La contribution de l'Uccas aux travaux de concertation sur le futur pacte des solidarités** pilotés par la délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté.
- ▶ **La contribution de l'Uccas aux travaux de concertation nationale autour du fonds alimentation** et ses déclinaisons nationale et locale, lequel a débouché sur le programme "Mieux manger pour tous" en 2023.
- ▶ **24 000 destinataires** de la newsletter hebdomadaire.

- ▶ **+ 70% d'abonnés** à nos réseaux sociaux.
- ▶ **34 projets soutenus** sur la qualité de vie des personnes âgées, 3 sur l'inclusion numérique, une trentaine de nouvelles fiches actions sur la Banque d'expériences nationale.
- ▶ **2780 questions techniques traitées,** soit une augmentation de 20%.
- ▶ **764 personnes formées,** dont près de 70 % en Udccas.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



LES INSTANCES NATIONALES ET L'ÉQUIPE

Bureau national de l'Unccas

94



Luc Carvounas
Alfortville
PRÉSIDENT DE L'UNCCAS

974



Ericka Bareigts
Outre-mer
Maire de Saint-Denis de La Réunion
1^{RE} VICE-PRÉSIDENTE

06



Joëlle Martinaux
Santé et handicap
Présidente de l'Unccas 2014-2020
Nice
2^E VICE-PRÉSIDENTE

25



Martial Bourquin
Relations avec le Parlement
et comité scientifique
Maire d'Audincourt
3^E VICE-PRÉSIDENT
TRÉSORIER

971



Eliane Guiougou
Questions européennes
Adjointe au maire des Abymes
4^E VICE-PRÉSIDENTE

51



Franck Noël
Chargé des aidants
Adjoint au maire de Reims
5^E VICE-PRÉSIDENT

69



Sandrine Runel
Lutte contre la grande
précarité et mise en place
du revenu universel
Adjointe au maire de Lyon
6^E VICE-PRÉSIDENTE

21



Antoine Hoareau
Lutte contre la pauvreté
Adjoint au maire de Dijon
7^E VICE-PRÉSIDENT

35



Isabelle Le Callennec
Logement
Maire de Vitré
8^E VICE-PRÉSIDENTE

31



Sébastien Vincini
Relations avec les
associations d'élus locaux
Président du Conseil départemental
de Haute-Garonne
9^E VICE-PRÉSIDENT
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

80



Mathilde Roy
Inclusion numérique
et petite enfance
Adjointe au maire d'Amiens
10^E VICE-PRÉSIDENTE

72



Yves Calippe
Solidarités
Adjoint au maire du Mans
11^E VICE-PRÉSIDENT

85



Véronique Besse
Seniors
Conseillère municipale des Herbiers,
députée de la Vendée
12^E VICE-PRÉSIDENTE

31



Daniel Rougé
Innovation sanitaire et sociale
1^{ER} Adjoint au maire de Toulouse
13^E VICE-PRÉSIDENT

44



Abbassia Hakem
Domiciliation, accès aux droits
et solidarités alimentaires
Adjointe au maire de Nantes
14^E VICE-PRÉSIDENTE

33



Isabel Madrid
Grand âge
Adjointe au maire de Talence
15^E VICE-PRÉSIDENTE

18



Yann Galut
Maire de Bourges
PRÉSIDENT DU FOND DE DOTATION

13



Audrey Garino
Adjointe au maire de Marseille
PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL

Conseil d'administration

94	Alfortville	Luc Carvounas
74	Ambilly	Guillaume Mathelier
80	Amiens	Mathilde Roy
49	Angers	Christelle Lardeux Coiffard
61	Argentan	Frédéric Leveille
62	Arras	Sylvie Noclercq
25	Audincourt	Martial Bourquin
33	Bordeaux	Harmonie Lecerf
18	Bourges	Yann Galut
91	Boussy-Saint-Antoine	Sarra Benallal
29	Brest	Marion Maury
62	Calais	Michel Rolos
06	Cannes	Apolline Crapiz
73	Chambéry	Christelle Favetta Sieyes
91	Chilly-Mazarin	Rafika Rezgui
31	Cintegabelle	Sébastien Vincini
63	Clermont-Ferrand	Nicaise Joseph
21	Dijon	Antoine Hoareau
54	Essey-lès-Nancy	Nadine Cadet
59	Gravelines	Alain Merlen
02	Hirson	Jean-Jacques Thomas
24	Isle Vern et Sambre	Marc Melotti
92	Issy-les-Moulineaux	Ludovic Guilcher
13	Istres	Loïc Geffraut
44	La Baule	Nathalie Hazard
76	Le Havre	Florence Thibaudeau-Rainot
72	Le Mans	Yves Galippe

62	Lens	Jean-Pierre Hanon
971	Les Abymes	Éliane Guiougou
85	Les Herbiers	Véronique Besse
69	Lyon	Sandrine Runel
62	Marck	Jean-Pierre Dumont
40	Mont-de-Marsan	Marie-Pierre Gazo
82	Montauban	Laurence Pages
2B	Monticello	Joseph Mattei
34	Montpellier	Michel Calvo
44	Nantes	Abbassia Hakem
06	Nice	Joëlle Martinaux
75	Paris	Léa Filoche
77	Pontault-Combault	Sophie Piot
62	Pont-de-Claix	Isabelle Eymeri-Weihoff
51	Reims	Franck Noel
35	Rennes	David Travers
974	St-Denis-de-La-Réunion	Ericka Bareigts
83	Saint-Raphaël	Patricia Hauteur
49	Saumur	Astrid Lelievre
33	Talence	Isabel Madrid
31	Toulouse	Daniel Rougé
59	Tourcoing	Doriane Becue
11	Trèbes	Eric Menassi
19	Ussel	Marilou Padilla Ratelade
30	Villeneuve-lès-Avignon	Fares Orcet
35	Vitré	Isabelle Le Callennec
57	Woippy	Marie-Louise Kuntz

Équipe de la délégation générale juin 2023

Eric Signarbieux
délégué général

Hélène-Sophie Mesnage
déléguée générale adjointe

Etienne Fillol
chef de cabinet

Cédric Léon
délégué général adjoint

Lionel Denis
comptable

Hélène Ringuet
responsable ressources
humaines

Karina Chérifi
assistante administrative

Michael Szames
directeur des relations
institutionnelles et de
la communication

Sacha Loizeau
conseiller parlementaire

Alissia Nono
responsable communication
événementiel / presse

Noémie Brazier
responsable de la
communication éditoriale

Alexandra Nazaret
chargée de projets
innovation et communication

Léonie Dubois
chargée de mission
événementiel et
communication digitale

Olivier Comont
directeur des territoires

Laure Berthon
responsable nationale réseau

Florence Angier
conseillère technique chargée
du handicap, de la jeunesse et de la
petite enfance (en AM)

Elodie Bacoup
conseillère technique en charge
des personnes âgées et de la santé

Sabrina Bastard
conseillère technique en charge
de la lutte contre les exclusions
et la pauvreté

Ophélie Cluzel
conseillère technique en charge
du fonctionnement des CCAS-CIAS

Sandy Paulon
conseillère technique en charge
de la petite enfance, de la jeunesse,
de la famille et des personnes
en situation de handicap

Stéphanie Courtois
chargée de projets

Marie-Hermence Montabord
coordinatrice du pôle formation

Serine Outahar
assistante formation





VIE INSTITUTIONNELLE

Mathilde Roy vice présidente de l'Unccas,
Jean-Max Trouillet directeur de l'Udccas 13,
Joëlle Martinaux vice-présidente de l'Unccas,
Jennifer Salles Barbosa directrice de l'Udccas 06,
Fares Orcet administrateur de l'Unccas,
Véronique Boissy représentante Udccas 30

Réunions statutaires

Bureaux, conseils d'administration et groupes de travail nationaux

En 2022, le Bureau national s'est réuni à six reprises, le conseil d'administration quatre fois. Des groupes de travail ont été lancés depuis le début de mandat, à l'initiative des membres du Bureau national ou du conseil d'administration :

- "Autonomie & Grand âge",
- "Comité des usagers", "Exilés",
- "Réforme des statuts", "Revenu d'existence",
- "Sans-abrisme", "Santé", "Jeunesse",
- "Objectifs de développement durable".

À noter : l'Unccas dispose également d'un fonds de dotation, présidé par Yann Galut, administrateur national et maire de Bourges. Des réflexions ont été engagées en 2022 qui se poursuivent en 2023 pour en exploiter toutes les potentialités.



Audrey Garino, présidente du conseil national de l'Unccas et Hélène-Sophie Mesnage, déléguée générale adjointe de l'Unccas

Conseil national et assemblée générale

16 septembre à Marseille

Le second Conseil national du mandat, présidé par Audrey Garino, adjointe au maire de Marseille et présidente du Conseil national, a rassemblé de nombreux membres du Bureau et du conseil d'administration ainsi que les présidents et présidentes d'Udccas.

Au cœur des discussions de la journée : lutte contre les inégalités, pouvoir d'achat et inclusion numérique. Une journée riche d'échanges, dans un contexte marqué par une forte progression de la demande sociale sur le terrain.



Participation aux instances nationales

L'Unccas est membre de droit de nombreuses instances nationales :

- Conseil national des politiques de lutte contre les exclusions (CNLE),
- Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA),
- Comité stratégique d'éducation financière,
- Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD),
- Caisse nationale de solidarité autonomie (CNSA)
- Comité national consultatif des personnes handicapées (CNCPH),
- Comité partenarial de la Cnaf,
- Conseil d'orientation des politiques jeunesse (COJ),
- Haut Conseil au travail social (HCTS),
- Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS),
- Observatoire national de la lutte contre la précarité énergétique,
- Observatoire de l'inclusion bancaire.

Elle est aussi régulièrement associée ou sollicitée pour prendre part à diverses commissions et groupes de travail nationaux : comité de pilotage (Copil) du plan de réduction des nuitées hôtelières et comité de suivi du plan Logement d'abord (Dihal), Copil des points conseil budget (DGCS), etc.

À noter en 2022, la participation de l'Unccas aux :

- ▶ travaux de concertation nationale sur le futur Pacte des solidarités, pilotés par la délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté ;
- ▶ travaux de concertation sur le fonds alimentation et ses déclinaisons nationale et locale (programme "Mieux manger pour tous" présenté en 2023) ;
- ▶ Conseils nationaux de la refondation (CNR) thématiques sur le numérique et le bien-vieillir.

Relations parlementaires

Mobilisation lors du paquet législatif sur le pouvoir d'achat

Sur le premier chantier de la XVI^e législature, un projet de loi ordinaire et un projet de loi de finances rectificative pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages et faire face à la crise énergétique, l'Unccas a porté au débat deux propositions fortes :

▶ dans le contexte de progression des demandes d'aides à l'énergie faites aux CCAS, mais aussi au vu de l'impact de la revalorisation du point d'indice sur des collectivités, par ailleurs confrontées à la hausse des prix de l'énergie, il a été proposé de supprimer la TVA sur l'énergie pour les collectivités territoriales ou à tout le moins de prévoir des mesures de compensation,

▶ la création d'une obligation de service minimum de l'énergie, applicable à tous les fournisseurs, toute l'année. Cette mesure étant de nature à faciliter l'accompagnement de ménages en difficultés pour payer les factures et se donner le temps d'un rétablissement de leur situation économique et sociale.

LEVIERS UTILISÉS

- [Courrier à la Première ministre le 6 juillet 2022](#),
- Échanges téléphoniques de la délégation générale avec plusieurs députés de la majorité, dont la rapporteure du projet de loi.
- Adresse d'un document de plaidoyer aux parlementaires des commissions concernées.
- [Réunion de travail le 4 juillet](#) avec les parlementaires de Guadeloupe et Eliane Guiougou, vice-présidente de l'Unccas.

BILAN

- Mécanisme d'aide aux communes en difficulté adopté.
- Promesse – tenue par la suite – d'augmentation de la dotation globale de fonctionnement des communes.
- L'article 15 quater portant l'obligation d'un service public de l'énergie, à l'instigation de l'Unccas, a tenu jusqu'à la commission mixte paritaire, avant d'être supprimé lors de la lecture finale au Sénat.
- Prises de rendez-vous ultérieures avec les conseillères des pôles sociaux de la présidence de la République et de la Première ministre, ainsi que quatre députés.
- À noter que la fin de la conjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) que l'Unccas avait publiquement et de longue date soutenue, a été actée par le projet de loi ordinaire.

Mobilisation lors du PLF & PLFSS 2023

Décryptages des 2 textes effectués par le pôle des politiques sociales, qui ont reçu de très bons retours de parlementaires eux-mêmes¹.

PROPOSITIONS AU PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2023

- ▶ Augmentation de la dotation globale de fonctionnement pour le bloc communal : face à l'inflation, les communes devaient faire des choix budgétaires douloureux, et il s'agissait de soutenir le financement des CCAS et CIAS pour accompagner les ménages. Il s'agissait également d'équilibrer l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, qui a pu mettre en difficulté les CCAS employeurs.
- ▶ Soutien à l'hébergement d'urgence, alors que le PLF initial prévoyait la suppression de 14 000 places. En effet, l'Unccas avait relevé, dans [une tribune publiée dans le Journal du dimanche](#), à

¹ [Décryptage du PLF 2023](#) ; [Décryptage du PLFSS 2023](#)

l'orée de l'hiver, que 2 000 enfants étaient encore sans toit.

▶ Transformation de la réduction d'impôt pour les résidents d'Ehpad en crédit d'impôt, afin de soutenir tous les ménages, ceux n'étant pas assujettis à l'impôt sur le revenu compris.

PROPOSITIONS AU PLFSS 2023

- ▶ Suivi de la trajectoire préconisée par la Cour des Comptes en 2021 pour mener à la création de 19 000 postes supplémentaires dans les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) d'ici 2030
- ▶ Suivi des recommandations du rapport de Dominique Libault (2022) et de Myriam El Khomri (2019) : création de 18 500 postes dans les Ehpad.
- ▶ Création d'une norme d'encadrement minimal des résidents (préconisation des mêmes rapports).

Déjeuner de travail parlementaire

Le 22 novembre, au même moment que le Salon des maires, l'Unccas organisait un déjeuner de travail avec dix parlementaires, en présence de Luc Carvounas, Martial Bourquin et Véronique Besse.

Rendez-vous institutionnels et auditions

Rendez-vous du Président Luc Carvounas

- **5 janvier avec Marie-Reine Tillon**, présidente de l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA).
- **12 janvier avec Véronique Levieux**, adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations.
- **26 octobre avec Benjamin Lucas**, député des Yvelines.
- **26 octobre avec Farida Adlani**, vice-présidente de la Région Île-de-France.
- **3 novembre avec Thomas Cazenave**, alors président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale.

Auditions

- **11 mars 2022**, audition d'Alain Lejeune, président de l'Udccas 76, et Hélène-Sophie Mesnage, déléguée générale adjointe, par Evanne Jeanne-Rose, rapporteur du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur les métiers de la cohésion sociale.
- **28 avril 2022**, audition d'Antoine Hoareau, vice-président de l'Uccas et Hélène-Sophie Mesnage, déléguée générale adjointe, par la Cour des comptes sur l'architecture, le suivi et le financement des politiques sociales décentralisées.
- **16 mai 2022** : audition de Joëlle Martinaux, vice-présidente de l'Uccas, par la Conférence nationale de santé (CNS) sur la précarité, dans le cadre du rapport sur le respect des droits des usagers du système de santé 2022 "l'accès aux soins en période de crise sanitaire de la Covid-19".
- **25 mai 2022** : audition d'Isabelle Le-Callennec, vice-présidente de l'Uccas et Elodie Bacoup, conseillère technique, par la commission d'enquête sur les maltraitements dans les Ehpad. Rapport de Bernard Bonne, sénateur de la Loire, et de Michèle Meunier, sénatrice de la Loire-Atlantique.
- **8 juin 2022**, intervention de Mathilde Roy, vice-présidente de l'Uccas, à l'École nationale de la Sécurité sociale (EN3S) dans le cadre du cycle de conférences annuel "Actualité de la protection sociale".
- **Septembre 2022**, contribution écrite à la mission-flash de la commission des Finances de l'Assemblée nationale sur les entreprises pétrolières et gazières et celles du secteur du transport maritime qui ont dégagé des profits exceptionnels pendant la crise.
- **29 septembre 2022**, audition d'Isabel Madrid, vice-présidente de l'Uccas, et d'Elodie Bacoup, conseillère technique de l'Uccas, par la commission des affaires sociales, sur le PLFSS pour 2023. Rapport de Caroline Janvier, députée du Loiret.
- **3 novembre 2022**, audition d'Yves Calippe, vice-président de l'Uccas et Hélène-Sophie Mesnage, déléguée générale adjointe, par la Cour des comptes sur l'accueil et la prise en charge des réfugiés ukrainiens.
- **30 novembre 2022**, audition de Luc Carvounas par la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale. Présidence de Thomas Cazenave, député de la Gironde.
- **30 novembre 2022** : audition d'Isabel Madrid, vice-présidente de l'Uccas, par la commission des Affaires sociales et de la santé du CESE, sur la perte d'autonomie.
- **9 décembre 2022** : intervention d'Isabel Madrid, vice-présidente de l'Uccas, lors de la manifestation de la Mutuelle nationale territoriale (MNT) sur "Les métiers territoriaux du grand âge, des professionnels du lien en attente de stabilité".

Partenariats

Conventions financières

Direction générale
de la cohésion sociale



Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement



- ▶ **Convention 2022**
- ▶ **Axes de travail / programme d'actions :**
 - **accès aux droits** et territorialisation de la stratégie de lutte contre la pauvreté (domiciliation, lutte contre la précarité alimentaire, inclusion bancaire-PCB) ;
 - **action sociale locale en aide aux populations fragilisées** (accueil et accompagnement des personnes en souffrance psychique ; service public de l'insertion) ;
 - **développement social, innovation sociale et ingénierie territoriale** (repérage d'expériences innovantes, promotion des démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail, etc.).

ANCT - Agence nationale
de la cohésion des territoires



- ▶ **Convention 2021-2022 (et avenant 2023)**
- ▶ **Axes de travail :**
 - **contribuer à la connaissance** de l'évolution des besoins sur les territoires ;
 - **accompagner et outiller les élus et professionnels** de CCAS dans leurs projets et démarches d'inclusion numérique (dont formations en décentralisé) ;
 - **promouvoir et encourager les bonnes pratiques.**

Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



- ▶ **Convention 2019-2022 (et avenant 2023)**
- ▶ **Axes de travail :**
 - **structuration de l'offre** (mutualisation, coopérations) ;
 - **modernisation du secteur** de l'aide à domicile (démarches qualité et prévention des risques professionnels) ;
 - **aide à la professionnalisation** du secteur (analyse des pratiques).

Fondation Bruneau



- ▶ **Convention 2022**, renouvelée chaque année depuis 2010
- ▶ **Actions de soutien de la qualité de vie sociale** dans et en dehors de l'établissement pour personnes âgées (animation du réseau, repérage et sélection des CCAS volontaires, soutien des CCAS sélectionnés et valorisation des projets portés).

EDF



- ▶ **Convention 2022** (partenariat depuis 2008)
- ▶ **Axes de travail :**
 - **lutte contre la précarité énergétique** (facilitation des liens entre EDF et les CCAS, notamment via les Udccas) ;
 - information des CCAS/CIAS des dispositifs d'accompagnement des ménages - liste impayés énergie, chèque énergie et FSL ;
 - engagement d'une réflexion prospective sur le traitement de la question énergétique au sein des CCAS/CIAS.

ENGIE – Direction gaz tarifs réglementés



- ▶ Convention 2022
- ▶ Axes de travail :
 - communication sur la fin des tarifs réglementés (suppression en juin 2023) ;
 - relais d'information sur les dispositifs de rénovation énergétique (MaPrimeRénov', mesures liées à la crise sanitaire).

FSE – Fonds social européen



- ▶ Convention 2020-2022
- ▶ Objectif : accroître les compétences et la professionnalisation des équipes des CCAS du territoire de Mayotte, à travers un programme de formation-action.

Mutuelle nationale territoriale



Sensibilisation des CCAS/CIAS aux domaines de compétences de la MNT et aux solutions adaptées en termes de protection sociale qu'elle pourrait être amenée à proposer aux adhérents de l'Unccas

Conventions non financières

Banque de France



- ▶ Convention 2021-2024
- ▶ Objectifs : rapprochements du réseau des CCAS/CIAS et du réseau de la Banque de France pour prévenir les difficultés financières, trouver une solution aux situations de surendettement des particuliers, améliorer l'inclusion bancaire et développer l'éducation financière et budgétaire du grand public, participation à la stratégie nationale d'éducation financière.

SC2S – Service civique solidarité seniors



- ▶ Convention renouvelée par tacite reconduction depuis 2021
- ▶ Objectifs : contribuer au déploiement du dispositif en développant au sein du réseau Unccas le nombre de jeunes accueillis en Service Civique sur des missions auprès des seniors.

Collectif national de la dénutrition



Signature d'une convention de labellisation faisant de l'Unccas un partenaire officiel de la Semaine nationale de lutte contre la dénutrition 2022 (18 au 25 novembre).

FFBA – Fédération française des banques alimentaires



Lettre d'engagement signée en mars 2022 : partage d'informations et de bonnes pratiques, consolidation des échanges entre les deux réseaux, promotion du programme "Bons gestes, bonne assiette".

CNAM



Convention signée en 2022, avec tacite reconduction annuelle, visant à renforcer l'accès aux soins.

Orange



Lettre d'engagement signée en novembre 2022 consistant à travailler de concert sur l'inclusion numérique et à préparer les bases d'une future convention opérationnelle.

Accueil des équipes des CCAS et de l'Udccas de Mayotte au siège de l'Unccas, dans le cadre du programme Design Palas co-financé par l'Unccas et le FSE avec l'Europe s'engage à Mayotte.





COMMUNICATION

Notre nouvelle identité visuelle



Nouvelle année, nouvelle identité !

L'Unccas, née il y a 97 ans, a dévoilé en décembre 2022 une nouvelle identité visuelle et un nouveau logo. Avec ce changement associé à des symboles emblématiques, l'Unccas traduit sa volonté d'amplifier ses missions d'accompagnement, de mobilisation et de mise en lumière des CCAS / CIAS.

La nouvelle identité visuelle de l'Unccas s'oriente vers une forme connue des Français : l'hexagone, symbole géométrique représentant le pays dans toute son unité et sa diversité. L'ensemble des losanges autour de l'hexagone représente les outre-mer et la Corse. Le tracé de l'hexagone débute et se termine sur le N de "nationale", illustrant ainsi le lien qui unit l'ensemble des CCAS et CIAS du réseau.

Les logos des Unions départementales des CCAS

Chacun des départements possède également sa propre identité visuelle s'inscrivant en cohérence avec l'identité globale. En bas de chaque forme géométrique départementale est apposé le nom du département.

Quelques exemples de logos d'Udccas



Évènements nationaux

Congrès 2022 - "Solidaires au quotidien"

29 et 30 mars à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris

Sur ces deux jours de congrès, plus de 1000 participants ont assisté à de nombreuses conférences, tables rondes et autres speed-dating sur des thèmes allant de la prévention et/ou la réparation sociale, le dialogue avec l'État, la prise en compte des enjeux de santé mentale, la reprise économique ou encore la jeunesse.

L'évènement a aussi été marqué par l'élection présidentielle de 2022 : la matinée du 30 mars était consacrée à un temps spécifique au cours duquel se sont exprimés successivement les représentants des six candidats.



Intervention au congrès de Patrick Kanner président d'honneur, Mathilde Roy vice-présidente de l'Unccas et Hélène Geoffroy, maire de Vaulx-en-Velin.

La veille du congrès, s'est tenue comme chaque année la réunion des ultramarins, qui a rassemblé une centaine d'adhérents venus des différents territoires d'outre-mer : **Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Mayotte, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon et Nouvelle-Calédonie.**



Isabelle Le Callennec vice-présidente de l'Unccas

Intervention à la réunion des outre-mer du congrès des vice-présidentes Ericka Bareigts et Eliane Guiougou



La soirée du congrès était consacrée à la remise des prix Unccas-ANCT sur l'inclusion numérique à trois CCAS. Les lauréats ont ainsi reçu un chèque de 5 000 euros pour leur action en faveur de l'inclusion numérique.

Ce congrès fut également l'occasion pour l'Unccas d'officialiser des conventions avec des organismes partenaires, notamment : **la Semaine nationale de lutte contre la dénutrition 2022, une lettre d'engagement pour une coopération renforcée de l'Unccas avec le président du réseau des Banques Alimentaires.**



Participation au salon des maires et des collectivités locales

du 22 au 24 novembre 2022, Porte de Versailles à Paris

Rencontres sur le stand de l'Unccas, en présence du président Luc Carvounas, et du bureau national

Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, Eric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, David Lisnard, président de l'Association des maires de France (AMF), maire de Cannes et de nombreuses autres personnalités.



Rencontre avec Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées



Participation des vice-présidents Isabel Madrid, Martial Bourquin et Mathilde Roy

50 organismes, entreprises et associations, réunis pour un "cocktail des partenaires"

- **Un plateau télé animé par le média Acteurs publics** avec des interviews en vidéo pour donner la parole aux élus, mais aussi aux acteurs privés et mettre en avant les actions menées en collaboration avec l'Unccas et les CCAS.
- **Mini-débats animés par les conseillères juridiques et techniques de l'Unccas sur leurs thématiques de travail :** l'accompagnement des personnes âgées, la crise des métiers du social et du médico-social, la précarité énergétique, le CCAS de demain...
- **3 conventions signées avec des partenaires :** Orange, la MNT et l'ANCT (avenant 2023).
- **La présentation des formations de l'Unccas** adressées aux élus et aux agents de CCAS et CIAS.
- **Un atelier conseil pour la création d'une Udccas** et un second atelier sur les spécificités des territoires d'outre-mer.

- **Une conférence thématique sur "l'accueil dans tous ses états"**, animée par Hélène-Sophie Mesnage, déléguée général adjointe, avec la participation de Matthieu Stervinou, maire adjoint de Quimper, Benoît Vallauri, responsable du Laboratoire régional d'innovation publique de Bretagne, Karine Gloanec Maurin, présidente de la Commission Communes et territoires ruraux à l'AMF.

- **22 novembre : intervention du président Luc Carvounas** lors d'une table ronde au congrès des maires.



Nicaise Joseph administratrice de l'Unccas, Eliane Guiougou



Nicaise Joseph administratrice de l'Unccas



Temps d'échange avec Jean-Christophe Combe, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et les vice-présidents de l'Unccas

Cérémonie des vœux

25 janvier 2023 à Paris

Dans les locaux de la MNT, notre partenaire de longue date, le Bureau national et son président Luc Carvounas, ont pu dialoguer avec Jean-Christophe Combe, le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, venu échanger autour des préoccupations formulées par les maires et élus locaux pour protéger les plus fragiles.

L'occasion de poser les "premières pierres d'une relation de travail confiante et exigeante" entre le Gouvernement et l'Unccas sur des sujets majeurs comme l'aide à l'alimentation, l'attention aux aînés, les expérimentations "zéro territoires non-recours", la construction de la société du bien-vieillir ou encore l'endiguement de la précarité.



Intervention du Ministre lors de la cérémonie des vœux de l'Unccas

Presse

18 communiqués de presse diffusés en 2022

Contenu à retrouver sur le site unccas.org, espace presse

- 17/01** La Nuit de la solidarité, 20 janvier 2022 : mieux connaître pour mieux agir
- 26/01** Les maltraitances constatées dans les Ehpad d'un groupe privé, l'Unccas réagit : "Des pratiques condamnables, des questions de fond"
- 18/02** Les aides à domicile du secteur public enfin reconnues via la Conférence des métiers du social
- 08/03** Revalorisation des aides à domicile du secteur public : l'Unccas vous accompagne
- 25/03** Le 30 mars : les candidats à la présidentielle passent leur grand oral au congrès de l'Unccas
- 06/05** Suite à la Une de Libération sur les limites de l'aide à domicile, l'Unccas réagit
- 29/06** Chèque alimentation : répondre à l'urgence oui. Mais après ?
- 08/09** L'Unccas engagée sur les questions d'inclusion numérique, de lutte contre les inégalités et de pouvoir d'achat
- 16/09** Face à l'urgence sociale, les élus de l'Unccas attendent un plan d'action plus clair, plus cohérent, plus ambitieux
- 10/10** Tour de France de l'Unccas
Luc Carvounas à Dax
- 19/10** Pourquoi il faut voter pour la proposition de loi créant une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales
- 16/11** L'Unccas étend sa présence au Salon des maires et des collectivités locales
- 23/11** L'Unccas au Salon des Maires et des Collectivités Territoriales : signature d'une convention avec Orange, l'ANCT et la MNT
- 24/11** Face à l'inaction du Gouvernement, l'Unccas appelle à un "G8 des solidarités"
- 13/12** Sans-abris : le Gouvernement ne doit pas fuir ses responsabilités

16/12 L'urgence sociale est là, agissons !
Une tribune dans le Journal du dimanche, "Pas un seul enfant à la rue cet hiver !"

[Cette tribune signée par Luc Carvounas](#), président, et ses collègues du conseil d'administration est parue le 20 novembre 2022.

Une lettre ouverte au président de la République publiée dans Ouest France

"Les élus locaux appellent le président de la République à être à la hauteur de la situation exceptionnelle », signée par Luc Carvounas, président, et vingt-cinq de ses collègues maires, parue le 16 janvier 2023.


Web

Réseaux sociaux

Augmentation des abonnés de **+70%** sur l'ensemble des réseaux sociaux

 **TWITTER**
5206 FOLLOWERS EN AVRIL 2023 **5020** EN JUIN 2022

 **FACEBOOK**
1959 FOLLOWERS EN 2023 **1179** EN 2021

 **LINKEDIN** CRÉÉ EN JUIN 2021
2350 ABONNÉS EN 2023 **1448** EN JUIN 2022

 **YOUTUBE**
207 VIDÉOS HÉBERGÉES

 **SPOTIFY**
SOUNDCLOUD
CHAINES PODCAST

Publications

Magazine "Territoires du social en bref"

Un journal associatif qui existe et a évolué depuis 97 ans, élaboré au sein de l'équipe grâce à l'appui d'une journaliste, à raison de 10 numéros par an. La revue compte 4 000 abonnés payants. L'espace publicitaire et les abonnements en font un produit intégralement payé et qui rapporte des bénéfices, bien qu'il soit observé un recul de l'achat d'espaces publicitaires comme pour le reste de la presse.

Le journal, comme l'intégralité des supports de l'Unccas, est imprimé en France (à Marquette-lez-Lille). L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert, PEFC et FSC. Les papiers utilisés sont recyclés et recyclables. Les visuels sont issus d'une banque de données libres de droits ou fournies par les interviewés.

Numéros publiés en 2022

- JANVIER** Santé, économie, accueil, climat...
Les CCAS face aux crises
- FÉVRIER** Travailleur social en 2022
- MARS** Les relations collectivités locales-État
- AVRIL** L'action sociale aujourd'hui et demain
- MAI** Les jeunes, une génération sacrifiée ?
- JUIN** Les travailleurs pauvres
- SEPTEMBRE** Quelle participation des CCAS et de leurs publics au développement durable ?
- OCTOBRE** Face à la précarité énergétique
- NOVEMBRE** Les CCAS en première ligne
- DÉCEMBRE** Les personnes âgées, nouveaux précaires

Un numéro spécial congrès de 112 pages est également paru au moins de juin.



Newsletter "Territoires du social en bref"

24 000 destinataires en 2023 (16 000 en 2020). La newsletter a également changé dans sa forme pour s'adapter à la nouvelle charte graphique de l'Unccas.

Guides

Guide et site M22

L'Unccas a mis en place un site qui a pour objectif d'outiller et d'accompagner les gestionnaires d'établissements du secteur social, dans leur comptabilité au quotidien. ESSMS, CPOM, EPRD, mais aussi compte de résultats, provisions, amortissement...

<https://guidem22.unccas.org/>

Soutien à initiatives

Prix Unccas / ANCT

Dans le cadre de sa convention avec l'ANCT, l'Unccas a lancé un vaste appel à projets sur la thématique de l'inclusion numérique. Trois lauréats se sont vu remettre un prix, le 29 mars 2022, lors du congrès national, pour un montant de 15 000 €.

- **Catégorie "Le numérique et les séniors"**
CCAS de Nouméa (Guyane) : Smart generation
- **Catégorie "Accompagnement aux démarches"** - CCAS d'Echirolles (Isère) : Accompagner les usages du numérique dans le champ de l'accès (...)
- **Catégorie "Le digital comme levier d'insertion"**- CCAS de Saint Germain en Laye (Yvelines) : Le numérique solid'ère : levier de l'autonomie sociale

Membres du jury

Mathilde Roy, présidente du jury, vice-présidente de l'Unccas et adjointe au maire d'Amiens
Marine Jouan, membre de l'ANCT
Margot Aptel, membre de l'ANCT
Anne Bourdarias, direction du service innovation au CCAS de Montpellier
Marie Cohen Skalli, directrice d'Emmaüs Connect
Délégation générale de l'Unccas



Fondation Bruneau

Depuis 2001, la Fondation Bruneau apporte son appui financier aux projets des adhérents de l'Unccas pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, qu'elles soient accueillies en établissement ou accompagnées à domicile. La Fondation Bruneau dédie une enveloppe de 210 000 €.

En 2022, 34 nouveaux projets de CCAS et CIAS ont été soutenus financièrement

- 6 CCAS de moins de 5 000 habitants ;
- 5 entre 5 000 et 9 000 habitants ;
- 8 entre 10 000 et 20 000 habitants ;
- 8 entre 30 000 et 45 000 habitants ;
- 2 entre 50 000 et 77 000 habitants ;
- 4 entre 110 000 et 160 000 habitants ;
- 1 de plus de 200 000 habitants.

Thèmes

Maintien du lien social et de l'autonomie

- Optimisation de la qualité de l'accueil ;
- Activités et animations adaptées en établissement et hors établissement ;
- Plusieurs projets de médiations animales ;
- Aménagement d'espaces communs avec des activités dédiées dans des lieux de vie à animer pour favoriser les échanges ;
- Espaces extérieurs en établissements ;
- Jardins thérapeutiques ;
- Espaces intérieurs en établissements ;
- Espaces bien-être ;
- Salle de convivialités et programme d'animations ;
- Accompagnements pour plus de cohésion sociale et pour une meilleure adaptation aux changements d'habitat.



Aide à la mobilité

Investissement dans des véhicules adaptés type TPMR ;

Une solution de transport adaptée, personnalisée, alternative et innovante : les voitures de l'auto-école solidaire ;

Accompagnement à l'alimentation

Développement des droits des usagers et de la culture de participation des usagers en matière d'alimentation au sein d'un Ehpad

Livraison de repas à domicile

Cuisine thérapeutique.

Banque d'expériences de l'Unccas

En 2022, 28 nouvelles fiches ont été créées sur les thématiques suivantes : numérique, jeunesse, accès aux droits, séniors, alimentation, coordination et mise en réseau, lutte contre l'isolement. Cinq fiches ont été mises à jour.



ANIMATION DU RÉSEAU



Les CCAS et CIAS adhérents



STRATES DE POPULATION	CCAS ADHÉRENTS
– de 5 000 habitants	2 078
de 5 000 à 10 000	976
de 10 000 à 20 000	520
de 20 000 à 50 000	344
de 50 000 à 100 000	87
+ de 100 000	43
TOTAL	4 040

En juin 2023, la population couverte par nos 4 265 adhérents (4 040 CCAS, 179 CIAS, 38 EPCI) est de 50 010 057 habitants.

STRATES DE POPULATION	CIAS ADHÉRENTS
– de 15 000 habitants	59
de 15 000 à 50 000	89
de 50 000 à 100 000	23
100 000 et +	8
TOTAL	179

Tour de France des territoires du président

Bordeaux 28 avril - Sans-abrisme



Dax 14 octobre - Grand âge



Visite du village Alzheimer

Le président de l'Unccas avec le sénateur Eric Kerrouche, le président de l'Udccas 40, Philippe Lamarque et le vice-président du conseil départemental des Landes, Paul Carrere.

Bourges 2 juin - Actions du CCAS



Yann Galut, maire de Bourges et président du fond de dotation de l'Unccas, Nadia Nezlioui, maire adjointe déléguée à l'action sociale

Oignies 19 octobre - AG des 20 ans de l'Udccas du Pas-de-Calais



Intervention du président Luc Carvounas en visio lors de l'assemblée générale des 20 ans de l'Udccas du Pas-de-Calais

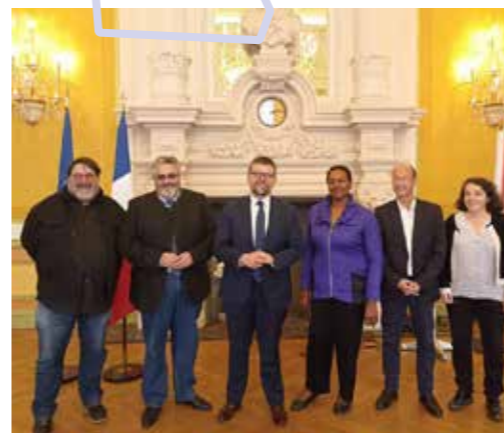
Carrières-sous-Poissy 28 septembre



Eddie Ait, maire de Carrières-sous-Poissy



Clermont-Ferrand 28 octobre - Grand âge



Michel Pouzol, Olivier Bianchi Maire de Clermont-Ferrand, Luc Carvounas, Nicaise Joseph, Philippe Berge



Visite de l'établissement le Clos des Vignes, habitat alternatif intergénérationnel et inclusif

Accompagnement des Udccas

À la rencontre des élus et techniciens sur le terrain

1^{ER} SEMESTRE 2022

16 En Charente, le 20 janvier

Intervention de la délégation générale en visio.

53 En Mayenne, le 17 mars

Intervention d'Abbassia Hakem, vice-présidente, à la restitution de l'ABS du CCAS de Laval.

16 En Charente, le 21 avril

Intervention de Marc Melotti, administrateur national, et Laure Berthon à une rencontre dédiée aux adhérents de Charente sur les enjeux liés à la création d'une Udccas, à Angoulême.

18 Dans le Cher, le 11 mai

Intervention de Laure Berthon à une rencontre dédiée aux adhérents du Cher sur les enjeux liés à la création d'une Udccas, à Bourges.

29 Dans le Finistère, le 14 juin

Participation de Laure Berthon et Étienne Fillol, chef de cabinet, aux 20 ans de l'Udccas du Finistère, à Quimper.

25 Dans le Doubs, le 16 juin

Intervention de Olivier Comont, directeur des territoires, et Ophélie Cluzel, conseillère technique à l'assemblée générale (AG) de l'Udccas à Montbéliard.

59 Dans le Nord, le 14 juin

Participation de Laure Berthon et Olivier Comont à l'AG de l'Udccas du Nord, à Armentières.

2^E SEMESTRE 2022

35 En Ile-et-Vilaine, le 8 juillet

Participation de Laure Berthon et Étienne Fillol, chef de cabinet aux 20 ans de l'Udccas d'Ile-et-Vilaine, à Dinard.

07 En Ardèche, le 20 septembre

Participation de Laure Berthon à l'AG de l'Udccas d'Ardèche, au Pouzin.

42 En Loire, le 21 septembre

Participation de Laure Berthon et Ophélie Cluzel, à l'AG de l'Udccas de la Loire à Saint-Galmier.

72 Dans la Sarthe, le 23 septembre

Participation de Laure Berthon à la rencontre de l'ensemble des adhérents de la Sarthe, au Mans.

80 Dans la Somme, le 14 octobre

l'AG de l'Udccas de la Somme, à Amiens.

38 Dans l'Isère, le 18 octobre

Participation de Sandrine Runel, vice-présidente, à une rencontre sur la lutte contre le non-recours organisée par l'Udccas de l'Isère.

21 Le 18 octobre

Intervention d'Antoine Hoareau, vice-président, dans le cadre de la rencontre inter UD-25 et 21.

974 À la Réunion, du 14 au 18 novembre

Déplacement de Laure Berthon et Étienne Fillol, chef de cabinet à la rencontre des CCAS/CIAS et de l'Udccas de la Réunion.

38 **Dans les Ardennes, le 25 novembre**
Participation de Laure Berthon à l'AG de l'Udccas des Ardennes, à Charleville-Mézières.

37 **En Indre-et-Loire, le 21 décembre**
Rencontre de Laure Berthon avec la nouvelle Présidente de l'Udccas d'Indre-et-Loire, Rachel Moussouni, vice-présidente du CCAS de Tours

Échanges avec les présidentes et présidents d'Udccas

Interpelé par une quinzaine d'Udccas sur la question du soutien financier apporté par l'Udccas aux Udccas, le Président Luc Carvounas organise un temps d'échanges spécifique le 6 décembre dans les locaux de la délégation générale. La rencontre a mobilisé 7 Udccas en présentiel et 24 en visio. L'occasion pour le Président de rappeler sa volonté d'échanges constructifs avec le réseau des Unions départementales dont il a fait une priorité pour ce mandat, mais aussi d'annoncer la réforme des statuts et du règlement intérieur de notre Union prévue pour 2023.

Des partenariats départementaux avec les Associations des Maires en passant par la situation préoccupante des services d'aide à domicile ou la coordination de l'aide alimentaire, tour à tour, les président.e.s et représentant.e.s des Udccas ont pu évoquer les spécificités de leurs territoires, mais aussi leurs attentes vis-à-vis de l'Udccas.

Valorisation des Udccas via le magazine Territoires du social

Depuis mars 2022, une double page du magazine Territoires du social est dédiée au réseau et aux Unions départementales.

Lancement de l'appel à projets Uccas

Un appel à projets Uccas à destination des Udccas a été lancé à la mi-novembre avec pour ambitions d'apporter un soutien financier complémentaire aux Udccas et de les accompagner dans la mise en œuvre de projets visant à assurer leur développement et rayonnement. Réalisation d'un kit de communication et du nouveau logo.

Changements de présidence

2 Udccas ont changé de présidente en 2022.

37 **En Indre-et-Loire**
Rachel Moussouni, vice-présidente du CCAS de Tours a succédé à Cathy Munsch Masset.

49 **Dans le Maine-et-Loire**
Christelle Lardeux-Coiffard, vice-présidente du CCAS d'Angers a succédé à Astrid Lelievre.



CONSEIL JURIDIQUE ET TECHNIQUE



Au quotidien, outre les réponses aux multiples questions juridiques et techniques des adhérents, les conseillères techniques du pôle Politiques sociales (PPS) produisent des notes techniques ou institutionnelles, des questions/

réponses, des brèves pour la newsletter hebdomadaire sur des sujets d'actualité, des articles juridiques pour la revue Territoires du social, alimentent les dossiers du conseil d'administration, contribuent au travail parlementaire, etc.

Volume de questions juridiques et techniques traitées en 2022

MOIS	QUESTIONS TRAITÉES EN 2021	QUESTIONS TRAITÉES EN 2022	ÉVOLUTION DE 2021 À 2022
Janvier	134	234	+ 75%
Février	248	232	- 6,5%
Mars	210	213	+ 49%
Avril	220	225	+ 2,3%
Mai	183	245	+ 34%
Juin	272	210	- 23%
Juillet - Août	283	324	+ 15%
Septembre	171	238	+ 39%
Octobre	189	259	+ 37%
Novembre	170	220	+ 29%
Décembre	110	276	+ 60%
TOTAL	2 193	2 776	+ 21%

Thématiques principales

ESSMS et autonomie : résidence autonomie, complément de traitement indiciaire (CTI) Ségur, protocole sanitaire en ESMS, revalorisation de l'indice des travailleurs sociaux, astreintes, registre personnes vulnérables, indemnités kilométriques, conventionnement Ehpad/RA, mutuelles communales, allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), Conseil de vie sociale, Aide sociale à l'hébergement, CTI aides à domicile, crédit d'impôt SAAD, convention SIAD-IDEL, accès au numérique dans les Ehpad, bouclier tarifaire, transfert RPA, résiliation bail résidence autonomie, etc.

Fonctionnement et organisation des CCAS-CIAS : Règlement général sur la protection des données (RGPD), fichiers agents, quorum CA, budget CCAS, conventions diverses, subventions, démission/décès CA, commission permanentes, indemnités de fonction, comptabilité

publique, régies d'avance de recette, commande publique, création d'un CIAS, publication et l'archivage des actes administratifs, utilisation de la visioconférence pour les CA, etc.

Accès aux droits : domiciliation, situation irrégulières, déboutés, nomades, curatelle, logement, accueil des ukrainiens, habitat indigne, service public de l'insertion et de l'emploi, RSA, URSSAF, aides financières, bons alimentaires, marchés publics, transmission de données, numérique et gouvernance, etc.

Ces données confirment la visibilité du PPS auprès de notre réseau et la qualité des réponses et de l'accompagnement réalisés. Le PPS est plébiscité par nos adhérents et au-delà, par d'autres associations, mais aussi les administrations publiques. De nombreuses thématiques sont traitées, mais on peut retenir parmi les principales celles-ci-après.

Inclusion numérique

Lourdeur administrative, fermeture des guichets, robotisation de l'accompagnement...

Autant de facteurs qui compliquent l'accès aux droits des usagers et justifient pleinement le soutien des CCAS/CIAS dans leurs actions d'inclusion numérique.

Animation du réseau, information et accompagnement des CCAS/CIAS

- Organisation de webinaires sur la plateforme "Pix" ; "Aidants Connect" ; le travail commun entre CCAS/CIAS et hubs territoriaux.
- Groupes de travail nationaux sur "la gouvernance locale du numérique" ; sur "la cyber sécurité et les plateformes d'accompagnement d'usagers".

Représentation institutionnelle et défense des intérêts des CCAS/CIAS

Participation aux travaux du Conseil national de la refondation (CNR) sur le numérique



À la suite du lancement du volet "numérique" du CNR, le 22 novembre 2022, la mission Société numérique de l'ANCT, en charge de la concertation et la Mednum rapporteur de la concertation ont coordonné 4 groupes de travail thématiques.

L'Unccas a été associée à deux de ces groupes : l'un sur les formations et la structuration de la filière professionnelle (lancé en décembre 2022) ; l'autre sur la gouvernance et le financement, copiloté par les Interconnectés et la Banque des territoires (audition de Mathilde Roy, vice-présidente, et Hélène-Sophie Mesnage, DGA, en janvier 2023).

Partenariat ANCT : bilan 2022



- 22 sessions de formation ont été organisées et 231 personnes formées en 2022.
 - 2 groupes de travail : l'un sur les difficultés relatives à la cohésion sociale locale du numérique et des solutions adaptées pour y remédier ; l'autre sur la sécurité juridique du numérique, en lien avec les deux plateformes de suivi des usagers : "Mon rendez-vous solidarité" et "Mon suivi social" (travaillé par le CIAS du Grand Autunois Morvan et l'ANCT).
 - 2 ateliers de partage de pratiques : l'un autour du "Pacte pour le Bien vivre à Amiens" ; l'autre sur le thème nouveaux usages du numérique pour les publics en situation de handicap des CCAS.
- A noter :** 56 CCAS ont candidaté au dispositif "Conseillers numériques" lancé en novembre 2020 avec le soutien financier de l'Etat aux collectivités territoriales pour le recrutement et la formation de 4 000 conseillers d'ici 2023.

Partenariat Orange

voir conventions



Relations Unccas/Pix



Pix est le service public en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques. L'Unccas et Pix collaborent afin de faire connaître cet outil auprès du réseau et l'aider dans la transformation numérique des pratiques professionnelles.

Relations Unccas/La Poste



L'Unccas a été sollicitée afin de devenir membre du comité d'experts du programme des assises numérique de février 2023. Dans ce cadre, le PPS est intervenu de façon régulière auprès de La Poste afin de formuler des propositions autour de la cohésion sociale et lutter contre la fracture numérique

Relations Unccas/Doctolib



Doctolib, plateforme de prise de rendez-vous médicaux, a sollicité l'Union dans le cadre d'une potentielle collaboration pour promouvoir la plateforme au grand public à travers le réseau. Le PPS a suggéré quelques évolutions de la plateforme permettant aux CCAS de pouvoir mieux gérer cette prise de rendez-vous pour des tiers illettrés ou en fragilité numérique.

Précarité énergétique

Au regard de la hausse continue des tarifs de l'énergie, plusieurs actions ont été engagées en 2022 afin de poursuivre l'accompagnement du réseau.

Animation du réseau, information et accompagnement des CCAS/CIAS

- Parmi les sujets de brèves : MaPrimeRénov', arrêt des coupures en cas d'impayés, aides déployées par l'Etat : prime exceptionnelle, opération bois et fioul, bouclier tarifaire, amortisseur électricité, chèque énergie, etc.
- Note de cadrage sur la situation énergétique en France, les actions déjà réalisées par les réseaux et les solutions et propositions de l'Unccas, dans le cadre du projet de loi "Pouvoir d'achat", en septembre 2022

Partenariat EDF



En 2022, l'Unccas a organisé et coanimé un temps d'échanges avec EDF autour de la communication sur l'arrêt des coupures en cas d'impayés toute l'année.

Cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022. Cette session de travail a complété la pre-

mière session organisée le 11 novembre 2021 à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre la précarité énergétique, en dressant l'éventail des actions menées par les adhérents auprès de leurs administrés en situation de précarité énergétique, d'identifier de nouvelles pistes pour favoriser le déploiement de ces actions auprès des adhérents sur les questions énergétiques et d'identifier de nouvelles pistes concrètes de collaboration en EDF et les CCAS/CIAS.

Partenariat ENGIE



En 2022, les actions ont porté essentiellement sur la poursuite de la communication de la fin des tarifs réglementés auprès de nos adhérents. Pour mémoire, en juillet 2017, le Conseil d'État a jugé le maintien du tarif réglementé de vente du gaz contraire au droit européen. S'appuyant sur cette décision, la loi énergie climat du 8 novembre 2019 organise sa suppression en date du 30 juin 2023.

ONPE - Partenariat Observatoire national de la précarité énergétique



En 2022, l'Unccas et l'ONPE ont poursuivi leurs travaux communs à l'occasion des groupes de travail "Diagnostic territorial", "Données" et "Ménages", dans le cadre de la convention de mise à disposition des données.

En 2022, comme chaque année, le PPS contribue au tableau de bord de l'ONPE en fournissant des données relatives à l'activité des CCAS/CIAS, aux aides facultatives attribuées, aux publics accompagnés, etc. Le renouvellement de la charte d'engagement et de la convention en 2022 a donné lieu à un nouvel accord contenant notamment un zoom sur l'action de quatre CCAS/CIAS dans ce domaine.

Représentation institutionnelle et défense des intérêts des CCAS/CIAS

Relations Unccas/ Ministère de la Transition écologique et solidaire



Participation aux travaux de la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) sur les chèques énergie (campagne annuelle d'information et réflexion sur la possibilité d'acceptation du chèque énergie au sein des structures Ehpad / EHPA / Résidences autonomes / ESLD / USLD intervenue en 2022).

Relation Unccas/ Ministère de la Transition écologique et solidaire (politique de l'eau)



Participation à la réflexion de rédaction du décret relatif aux conditions de transmission des données des bénéficiaires de la politique sociale de l'eau par les organismes sociaux à destination des autorités publiques chargées de la compétence eau et assainissement.

Accompagnement budgétaire

La lutte contre l'exclusion financière est un terrain sur lequel les CCAS et les CIAS sont naturellement présents, que ce soit à travers leurs missions d'accès aux droits, d'aides facultatives, de prévention ou de leur capacité à s'impliquer dans de nouveaux dispositifs.

Dans ce cadre, en 2022, un nouvel appel à manifestation a permis de porter à 50 le nombre total de CCAS/CIAS labélisés Point Conseil budget (PCB).

Animation du réseau, information et accompagnement des CCAS/CIAS

- ▶ Coanimation d'un webinaire sur le droit au compte et les comités départementaux d'éducation financière (CDIF) avec la Banque de France le 23 juin 2022.
- ▶ Parmi les sujets de brèves dans la NL : surendettement, microcrédit, mesures gouvernementales relatives sur le plan national pauvreté.
- ▶ Relais et diffusion d'enquêtes de la Banque de France dans le réseau.

Représentation institutionnelle et défense des intérêts des CCAS/CIAS

Partenariat Banque de France



L'année a été plus particulièrement marquée par :

- des échanges mensuels avec le réseau afin de connaître ses pratiques en termes de microcrédit, de micro-épargne, de gestion du surendettement et de PCB ;
- la participation au webinaire organisé par la Banque de France et BPI France relatif au surendettement ;
- la participation aux comités opérationnels de la stratégie nationale d'éducation financière, aux travaux de l'observatoire de l'Inclusion bancaire (OIB).

Partenariat DGCS

- Participation au comité de travail national des PCB.
- Participation aux travaux de réflexion dans le cadre de la rédaction du cahier des charges du dispositif expérimental "Aide budget", sur 11 départements, dont 10 CCAS labélisés PCB pourront participer dès l'année 2023 (avec la DGCS et la DGTrésor).
- Participation aux échanges entre réseaux, Banque de France et DGCS relatifs à la mise en place des CDIF.

Domiciliation

La domiciliation, obligation légale des CCAS et levier de lutte contre le non recours reste l'objet de nombreux questionnements des adhérents que l'Unccas accompagne de multiples manières.

Animation du réseau, information et accompagnement des CCAS/CIAS

- ▶ Réalisation du questionnaire d'enquête nationale de la domiciliation avec le soutien de la DGCS
- ▶ Session de travail avec les CCAS sur les points saillants de la domiciliation le 6 décembre 2022
- ▶ Analyse de l'enquête flash domiciliation conduite fin 2021
- ▶ Décryptage du PLF 2023 afin d'évaluer la possibilité de financements supplémentaires

Représentation institutionnelle et défense des intérêts des CCAS/CIAS

Relation Unccas/DomiFa



DomiFa est un outil numérique porté par la Fabrique Numérique des ministères sociaux et la DGCS permettant de simplifier la gestion de la domiciliation des personnes sans domicile stable et de faciliter ainsi l'accès à leurs droits. Créée en 2019, la plateforme donne lieu à de nombreux échanges avec l'Unccas.

Partenariat DGCS



L'Unccas a participé aux groupes de travail organisés par la DGCS en apportant son expertise et sur sa position la refonte du rapport d'activité annuel et du cadre juridique ; le renouvellement des schémas départementaux de la domiciliation.

Relation Unccas/Uriopss 34



Le PPS a été sollicité par l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uriopss) de l'Hérault dans le cadre de la construction du nouveau schéma départemental.

Relation Unccas/DRIHL 94



La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement du Val-de-Marne a sollicité le PPS dans le cadre de la construction du nouveau schéma départemental, pour connaître le positionnement de l'Unccas sur le sujet et voir quelles sont les solutions/formations qu'elle propose.

Logement, hébergement

Les CCAS/CIAS jouent un rôle fondamental en matière d'information, de veille, d'hébergement, d'accès et de maintien dans le logement. Ils multiplient leurs efforts pour accompagner les usagers en rupture de logement, notamment par la gestion, l'achat ou la location de structures d'hébergement, l'accompagnement des personnes dans leurs demandes de logement social, la prévention des expulsions locatives en étant associés aux commissions CCAPEX, FSL, etc. En 2022, l'Unccas a eu l'occasion d'alerter publiquement sur les difficultés du secteur.

Mobilisation dans le cadre de la Nuit de la solidarité

Lancée en 2018 par la Ville de Paris, la Nuit de la solidarité a essaimé cette année et a été organisée dans une trentaine de communes. Le 21 janvier 2022, les CCAS concernés, en partenariat avec les préfetures, l'Insee, des associations locales et des milliers de bénévoles, ont sillonné les rues pour établir une cartographie du

sans-abrisme. Ce travail a permis de compter les personnes à la rue et mieux connaître leurs besoins, afin d'adapter au mieux les dispositifs d'urgence et sociaux. L'Unccas est associée au comité scientifique piloté par l'Apur et le centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP).

Partenariat Dihal



L'hébergement des Ukrainiens

Le PPS a fait partie du tour de table des diverses concertations relatives à la gestion de l'hébergement ukrainien, pour apporter des solutions permettant de répartir les flux migratoires sur l'ensemble du territoire français, promouvoir l'intermédiation locative de manière que les efforts ne reposent pas uniquement sur les citoyens hébergeant.

La tarification des CHRS

Le PPS a travaillé de concert avec la Dihal sur la nouvelle tarification des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour une tarification plus juste. Cela a donné lieu à une première audition sur la position de l'Unccas, puis à des sessions de travail pour aboutir aux nouveaux schémas avec les préconisations de chaque acteur.

Le plan Logement d'abord

Le PPS a été entendu par la Dihal sur le bilan du plan Logement d'abord en vue de son évaluation et de ses perspectives de renouvellement.

Aide alimentaire

L'alimentation durable et la lutte contre l'insécurité alimentaire se sont imposées dans le débat politique et médiatique comme un enjeu clé, en regard notamment de la hausse des ambitions environnementales de la France en matière agricole et alimentaire.

Notons que l'aide alimentaire est historiquement la principale action facultative menée par les CCAS, lesquels se sont d'ailleurs beaucoup mobilisés durant la crise sanitaire. L'année 2022 s'inscrit dans ce prolongement, notamment via l'implication de l'Unccas dans les travaux de concertation nationale.

Animation du réseau, information et accompagnement des CCAS/CIAS

Parmi les sujets d'actualité : informations sur les appels à manifestation d'épiceries sociales solidaires et les délégations de services publics (DSP), etc.

Représentation institutionnelle et défense des intérêts des CCAS/CIAS

Partenariat DCGS



- Échanges réguliers sur les situations de crise.
- Participation aux groupes de travail Cocolupa (Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire), notamment de gouvernance locale.
- Échange sur le projet loi lutte contre le dérèglement climatique – article 60 bis et les chèques verts – et des modalités de mise œuvre des aides alimentaires par les CCAS/CIAS (bons alimentaires, chèque accompagnement personnalisé, régie d'avances, etc.).
- Participation de l'Unccas aux travaux de concertation nationale sur le futur Pacte des solidarités et dans ce cadre, propositions sur l'aide alimentaire.
- Contribution aux travaux de concertation autour du fonds alimentation et ses déclinaisons nationale et locale, lequel a débouché sur le programme "Mieux manger pour tous" en 2023.

Partenariat FFBA

(voir conventions)



Relations Unccas/ANDES



Le PPS a été sollicité à plusieurs reprises par l'Association nationale de développement des épiceries sociales (ANDES) afin d'évoquer la fiscalité des épiceries sociales et solidaires.

Accès au droit

Manque de connaissance, défaut pédagogique, mauvaise coordination locale des acteurs, etc., le non recours s'explique de diverses manières. De nombreux travaux ont été engagés sur le sujet par la Défenseure des droits tandis que des expérimentations ont été engagées, qu'un projet gouvernemental de solidarité à la source est en réflexion, etc. Parmi les sujets d'attention qui ont suscité de nombreuses sollicitations des adhérents en 2022 : la restriction des habilitations CCAS aux accès CAF dans le cadre des convention CDAP.

Représentation institutionnelle et défense des intérêts des CCAS/CIAS

Partenariat DCGS



Accès au droit par les PCB : contributions aux travaux visant à promouvoir la notoriété des PCB auprès des personnes concernées mais aussi des partenaires.

Partenariat Unccas/CNAF



En 2021, les CCAS ont rencontré d'importantes difficultés dans la mise en œuvre de la convention de services "Consultation du dossier allocataire par le Partenaire (CDAP)" venue se substituer au dispositif CAFPRO depuis janvier 2017. Ces difficultés n'ont cessé de croître en 2022. La restriction d'accès aux informations bénéficiaires que posent l'application stricte des conventions de services CCAS-CAF à l'endroit des CCAS handicape grandement l'instruction des dossiers et l'accompagnement des bénéficiaires suivis par les professionnels de ces CCAS. Aussi, l'Unccas s'est-elle saisie du sujet en alertant la présidence de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) de la situation, en apportant des propositions d'amendement aux conventions de services.

Relations Unccas Ministère de l'Intérieur



Le PPS a été sollicité par le ministère de l'Intérieur afin de convier le réseau à l'appel à projets national 2022 relatif à l'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires de la protection internationale.

Emploi/insertion professionnelle

Les compétences mobilisées pour lever les freins à l'emploi et renforcer l'aller vers relèvent pour beaucoup du bloc communal (intercommunalités, villes et CCAS) : santé, logement, mobilité, accès aux droits, prévention spécialisée, action sociale de proximité et plus largement, culture, sport, citoyenneté. Les CCAS jouent également un rôle important auprès des personnes très éloignées de l'emploi. Fin 2022, l'Unccas a eu l'opportunité de promouvoir cette approche, notamment dans le cadre de la mise en place de France travail.

Représentation institutionnelle et défense des intérêts des CCAS/CIAS

- ▶ Novembre 2022 : premiers échanges avec le cabinet du Haut-commissaire à l'emploi et transmission d'éléments sur le rôle des CCAS en matière d'insertion professionnelle.
- ▶ Suivi du comité des parties prenantes de France travail.
- ▶ Publication de brèves dans la newsletter : freins rencontrés par les bénéficiaires du RSA dans leur recherche d'emploi, réforme de la VAE (validation des acquis par l'expérience),

Santé

En 2022, dans le prolongement de la crise sanitaire et des nombreuses initiatives portées par son réseau en matière d'accès aux soins et de prévention santé (maisons communales de santé notamment), l'Unccas s'est plus particulièrement investie sur les questions de santé mentale. Une feuille de route nationale a été élaborée dans ce cadre afin de déployer des actions d'accompagnement du réseau et un travail partenarial.

Animation du réseau, information et accompagnement des CCAS/CIAS

- ▶ Diffusion aux adhérents des recommandations sanitaires.
- ▶ Élaboration d'une feuille de route nationale santé mentale
- ▶ Parmi les sujets d'actualité : prise en charge de la santé mentale des migrants, feuille de route gouvernementale santé mentale et psychiatrie, conditions entourant l'aide médicale de l'État (AME), obésité, groupes d'entraide mutuelle, prévention du risque suicidaire, refonte des services de médecine préventive dans la FPT, prise en charge des troubles psychiatriques chez les personnes à la rue, simplification des conditions d'attribution de la complémentaire santé solidaire, etc.
- ▶ Échange avec le numéro national de prévention du suicide de Lille (le 3114) afin de porter le dispositif à la connaissance des CCAS.

Représentation institutionnelle et défense des intérêts des CCAS/CIAS

- ▶ Décryptage des mesures inscrites dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (mise en place de rendez-vous prévention chez l'adulte, accès facilité à la contraception d'urgence et au dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST), simplification des dispositifs de lutte contre les déserts médicaux, élargissement de la complémentaire santé solidaire à Mayotte,

évolution des règles entourant la prescription des arrêts de travail en téléconsultation).

- ▶ Participation aux comités de concertation de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Partenariat CNAM



- Participation aux réunions des partenaires et/ou réunions de travail thématiques (accompagnement des primo-demandes d'AME par exemple)
- Enquête flash menée pour aider l'Assurance maladie à affiner les formations qu'elle propose à ses partenaires sur les métiers liés à la fragilité sociale et relais des besoins de formation des adhérents.

Ressources humaines

La crise importante que traverse le secteur social et médico-social (pénurie de salariés, conditions de travail difficiles, rémunérations peu élevées, départs en retraite, etc.), impacte pleinement les CCAS/CIAS.

En 2022, l'Unccas a porté les revendications des ses adhérents et leurs besoins auprès des pouvoirs publics et parmi elles les inégalités engendrées par les revalorisations salariales issues du Ségur à destination des travailleurs sociaux.

Animation du réseau, information et accompagnement des CCAS/CIAS

- ▶ Parmi les sujets d'actualité : décryptage des décrets relatifs à la revalorisation Ségur des travailleurs sociaux, rémunération des assistants familiaux, procédure de reclassement des agents déclarés physiquement inaptes, mise en place du télétravail dans la fonction publique, décryptage du livre vert du HCTS, enquête sur les conditions de travail dans la fonction publique, dégel du point d'indice, augmentation de l'indemnisation des frais

kilométriques pour les aides à domicile, etc.

- ▶ Décryptage du complément de traitement indiciaire à destination des travailleurs sociaux.

Représentation institutionnelle et défense des intérêts des CCAS/CIAS

- ▶ Décryptage de certaines mesures inscrites dans le projet de loi de finance (soutien financier au déploiement du contrat d'engagement jeune, soutien aux communes face à la revalorisation du point d'indice dans la FTP).

Personnes âgées

Les CCAS/CIAS sont plus que jamais concernés et mobilisés sur le bien vieillir. Leur action relève de l'accès aux droits, la prévention, la lutte contre l'isolement, l'accompagnement et l'animation territoriale, la gestion d'établissement sur fond de difficultés de recrutement, d'instabilité des équipes et de nécessaire évolution de l'offre. Dans le prolongement de la publication de son Livre blanc autonomie, l'Unccas a poursuivi sa mobilisation, que ce soit dans le cadre de ses divers partenariats, mais aussi des premiers travaux relatifs au CNR bien-vieillir.

Animation du réseau, information et accompagnement des CCAS/CIAS

- ▶ Animation de groupes de travail techniques auprès des Udccas.
- ▶ Décryptage des recommandations, évolutions législatives et réglementaires afférentes à la crise sanitaire de la Covid-19.
- ▶ Décryptage des évolutions législatives et réglementaires (CTI, LFSS pour 2022, mesures phares PLFSS pour 2023, rythme d'évaluation de la qualité des ESMS...).
- ▶ Parmi les sujets d'actualité : rapport de la Cour des comptes sur les Ehpad/soins à

domicile/risques professionnels, alerte de la HAS sur les difficultés du secteur des ESMS, feuille de route Ehpad 2021-2023, Semaine bleue 2022, plan de prévention des chutes des personnes âgées, etc.

- ▶ Présentation du dispositif "Offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite" (Oscar) de la CNAV et du conventionnement avec les partenaires.

Contributions de l'Unccas aux travaux nationaux

Parmi les sujets traités en 2022 :

- ▶ difficultés financières des résidences autonomie ;
- ▶ réforme des services à domicile (PLFSS 2022) : "services Autonomie" ;
- ▶ financement des SSIAD ;
- ▶ ressources humaines (ex. prime de revalorisation des médecins coordonnateur en Ehpad public) ;
- ▶ "Habitat de demain" (20 ans de l'UD 29) ;
- ▶ "Le numérique et les séniors" (atelier de La Fabrique).

Conseil national de la refondation sur le bien-vieillir



Le 11 octobre 2022, le ministre Jean-Christophe Combe invitait les acteurs du secteur du Grand âge pour lancer la "Fabrique du bien-vieillir". L'Unccas a été associée aux différents points d'étape pléniers, mais aussi aux ateliers citoyens organisés dans les territoires en 2023. Elle mobilise pour ce faire un groupe de travail dédié composé d'administrateurs nationaux, piloté par deux vice-présidentes, Isabel Madrid et Véronique Besse.

Partenariat DCGS



Contributions aux réunions, groupes de travail, travaux relatifs :

- à l'offre de résidences autonomie, ses financements, ses évolutions ;
- à la réforme du financement des SSIAD ;
- à la réforme des services autonomie : contribution relative à la dotation et au modèle type de CPOM, à la restructuration de l'offre, au futur cahier des charges des services autonomie ;
- aux tensions RH dans les services à domicile ;
- à la campagne budgétaire personnes âgées/handicapées ;
- au comité technique interministériel du plan métiers du Grand âge et de l'autonomie ;
- à la journée nationale des aides à domicile ;
- aux travaux et séances de la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (Cnoss) ;
- à la place pour les SAAD et SSIAD au sein des centres de ressources territoriaux.

Partenariat CNSA



Participation aux comités éditoriaux du portail pour-les-personnes-agees.gouv.fr, commissions d'aide à la personne, ESMS, Finances, au groupe de travail sur le programme ESMS numérique, au séminaire sur la COG Etat / CNSA 2022-2026.

Échanges au sein du HCFEA (Conseil de l'âge)



Contributions sur l'état des lieux des revenus, des dépenses contraintes et du patrimoine des seniors ; participation à l'élaboration de la note "Accessibilité financière" en Ehpad et résidents ; participation au groupe de travail "Autonomie".

Autres partenariats

- Participation au Comité national et au jury de **la Semaine bleue**,
- participation au comité d'orientation et au groupe de travail "Socle qualité" commun du **Service civique solidarités seniors** ;
- participations aux travaux du **collectif national de lutte contre la dénutrition** (webinaire France Alzheimer notamment).
- aux comités de suivi du déploiement de la plateforme Ogénie (Groupe SOS Seniors) ;

Petite enfance Famille

Depuis 2018, une importante réforme des services aux familles a été engagée. Portant sur les modes d'accueil du jeune enfant et sur le soutien à la parentalité, elle s'intègre dans le plan pour les 1 000 premiers jours de l'enfant. Avec une année 2022 marquée par la mise en œuvre sur le terrain de certaines mesures telles que l'installation des premiers comités départementaux des services aux familles ou l'encadrement dans les structures d'accueil, l'Unccas a poursuivi l'accompagnement de ses adhérents, en lien avec ses partenaires.

Animation du réseau, information et accompagnement des CCAS/CIAS

- ▶ Animation du groupe de travail Unccas en début d'année 2022.
- ▶ Parmi les sujets traités : accueil des enfants ukrainiens, soutiens exceptionnels de la CAF, réforme des services aux familles, difficultés de recrutement, etc.

Contributions de l'Unccas aux travaux nationaux

Partenariat DCGS et échanges avec la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP)



Relais des freins rencontrés par CCAS/CIAS dans la déclinaison du plan de formation nationale ciblé sur la petite enfance / leviers pour renforcer l'impact auprès des CCAS/CIAS. Point d'attention sur les causes de la pénurie d'attractivité des métiers "petite enfance" et recommandations en termes de gouvernance, prise en compte des surcoûts conjoncturels et liés aux réformes, évolutions des modalités de financements des établissements et services, revalorisation des métiers etc. ; suivi du comité de suivi 1000 premiers jours.

Participation au comité partenarial CNAF / DCGS



Parmi les sujets traités : gestion sanitaire et situation du secteur ; actualisation du régime des aides exceptionnelles Covid ; Déploiement de la gouvernance renouvelée des schémas départementaux du service aux familles (SDSF) ; Relais des difficultés CCAS/CIAS (situation sanitaire, pénurie de professionnels, causes de la fragilisation financière des structures, difficultés dans l'application de la réforme des services aux familles) ; participation au séminaire sur le repérage des troubles du neurodéveloppement en établissement d'accueil petite enfance et envoi de recommandations sur l'attractivité du secteur & initiatives des CCAS/CIAS au comité de filière "Petite enfance" au secrétariat d'Etat en charge de l'enfance et des familles (mars 2022), etc.

Échanges avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (DGEFP)



Demande de prise en compte des CCAS/CIAS dans les mesures relatives à l'accompagnement des jeunes bénéficiaires du contrat d'engagement jeune et dans les conditions d'éligibilité aux futurs appels à projet régionaux dédiés.



FORMATION PROFESSIONNALISATION

Activité du pôle Formation

Certifiée Qualiopi depuis septembre 2021, l'Unccas a su mettre en œuvre l'ensemble des procédures, méthodes et outils permettant de répondre aux exigences de cette certification. L'Unccas a développé ses propres outils et supports, ce qui lui permet d'agir à tous les niveaux et d'intégrer l'ensemble des besoins de ses adhérents. Des tentatives de digitalisation de certaines formations ont été lancées en 2022, mais n'ont pas été plébiscitées par notre réseau malgré un contenu et une animation adaptés.

En 2022, l'Unccas a poursuivi ses efforts pour développer l'organisation des formations décentralisées dans les Unions départementales des

CCAS-CIAS et préserver un haut niveau de qualité de ses formations en privilégiant le présentiel. En témoignent par exemple les formations déployées dans le cadre de la convention avec l'ANCT.

Notons que l'analyse des questionnaires d'évaluation remplis à la fin de la formation fait apparaître un haut niveau de satisfaction de la part des stagiaires. Des réflexions sont en cours afin de rendre plus visibles nos formations auprès des CCAS-CIAS de l'Hexagone et des territoires ultramarins. Ces derniers disposent d'ailleurs d'une offre spécifique depuis 2023.

Bilan quantitatif pour l'année 2022

INDICATEURS CLÉS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sessions réalisées	81	74	73	98	49	90	81
Nombre de stagiaires	764	683	675	871	638	997	764
Jours de formation	118	115	174	166	70	129	118

En 2022, 764 personnes ont été formées par l'Unccas

- 15% sont des élus (114) ;
- 50% sont des cadres (383) ;
- 35% sont des agents (267).

235 personnes (31%) ont été formées au siège social de l'Unccas à Paris, 523 dans les Unions départementales des CCAS (68%) et 6 personnes formées à distance (1%).

Sur 118 jours de formation :

- 53 jours de formations ont été organisées au siège social de l'Unccas à Paris (45%) ;
- 62 jours de formations organisées dans les Unions départementales des CCAS (52%) ;
- 3 jours de formations organisées en distanciel (3%).

Malgré une offre de formation étoffée et mise à

jour régulièrement, le nombre de stagiaires formés est légèrement en deçà par rapport aux années passées (764 personnes formées en 2022 pour une moyenne de 787 stagiaires sur les 6 dernières années). 9 formations annulées sur 10 étaient prévues dans les locaux de l'Unccas à Paris et avaient pour motif un nombre d'inscriptions insuffisantes.

A noter également : après une année 2020 où l'activité formation avait été fortement ralentie par la crise sanitaire, l'Unccas a poursuivi la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict pour l'organisation de ses formations dont la reprise a été progressive en 2021. Le premier semestre 2022 a ainsi été impacté par le maintien de diverses mesures nécessaires à l'organisation de sessions dans de bonnes conditions (pas de sessions en simultané dans les locaux de la délégation générale jusqu'en septembre).

Types de formation

Au siège de l'Unccas à Paris

32 sessions (53 jours de formation)

ont été organisées dans les locaux de l'Unccas à Paris, soit 371 heures de formation, à raison de :

12 sessions de 1 jour,

19 sessions de 2 jours,

1 session de 3 jours.

Les thématiques principales sont l'ABS, les aides sociales facultatives, l'organisation et le fonctionnement des CCAS, le budget et la comptabilité M14 et M22, le logement (domiciliation, expulsion locative, mise à l'abri), le pilotage de l'action sociale locale, la gestion des résidences autonomie, l'élaboration du projet d'établissement des ESSMS, l'innovation sociale, la gestion des SAD et la recherche de financement.

Formation en distanciel

Une session de 3 jours a été organisée sur la thématique de l'ABS.

Dans les Unions départementales des CCAS-CIAS

46 sessions (62 jours de formation)

ont été décentralisées dans les Udccas, soit 434 heures de formation.

Parmi ces 46 sessions, **22 sessions (154 h)** concernent les formations sur le numérique développées en partenariat avec l'ANCT.

Elles ont permis de former 236 personnes dans 22 Udccas qui ont toutes été prises en charge à 100% par l'Unccas.

Les 24 autres sessions ont touché 287 personnes et abordaient principalement des thématiques liées à l'ABS, les aides sociales facultatives, le budget (CCAS et ESSMS), les services d'aide à domicile (SAD), la domiciliation et l'organisation et le fonctionnement des CCAS.

Elles représentaient 31 journées de formations soit 280 heures, à raison de :

5 sessions de 1 jour,

12 sessions de 2 jours,

2 sessions de 3 jours.

Formations sur-mesure in situ

7 sessions sur-mesure ont été organisées sur site, soit **9 jours de formation**

et 82 personnes formées, à raison de :

5 sessions de 1 jour et

2 sessions de 2 jours.

Les CCAS-CIAS qui souhaitent former leur personnel ont choisi principalement les thématiques traitant de de l'organisation et le fonctionnement des CCAS, le budget et la comptabilité des CCAS-CIAS et des ESSMS, et enfin le numérique (hors formation ANCT).

Bilan qualitatif

Les élus ne représentent que 15% des personnes formées par l'Unccas et utilisent très peu leurs droits individuel à la formation des élus (DIFE) pour financer leur formation.

Sur les 114 élus formés en 2022, la grande majorité (78%) a suivi une formation d'une journée ; 85% l'ont été dans des formations organisées dans les UDCCAS.

Les élus participant aux sessions de formation organisées au siège social de l'Unccas à Paris sont majoritairement originaires d'Ile-de-France ou de petites communes (moins de 10 000 habitants) où il n'y a pas d'Union départementale des CCAS.



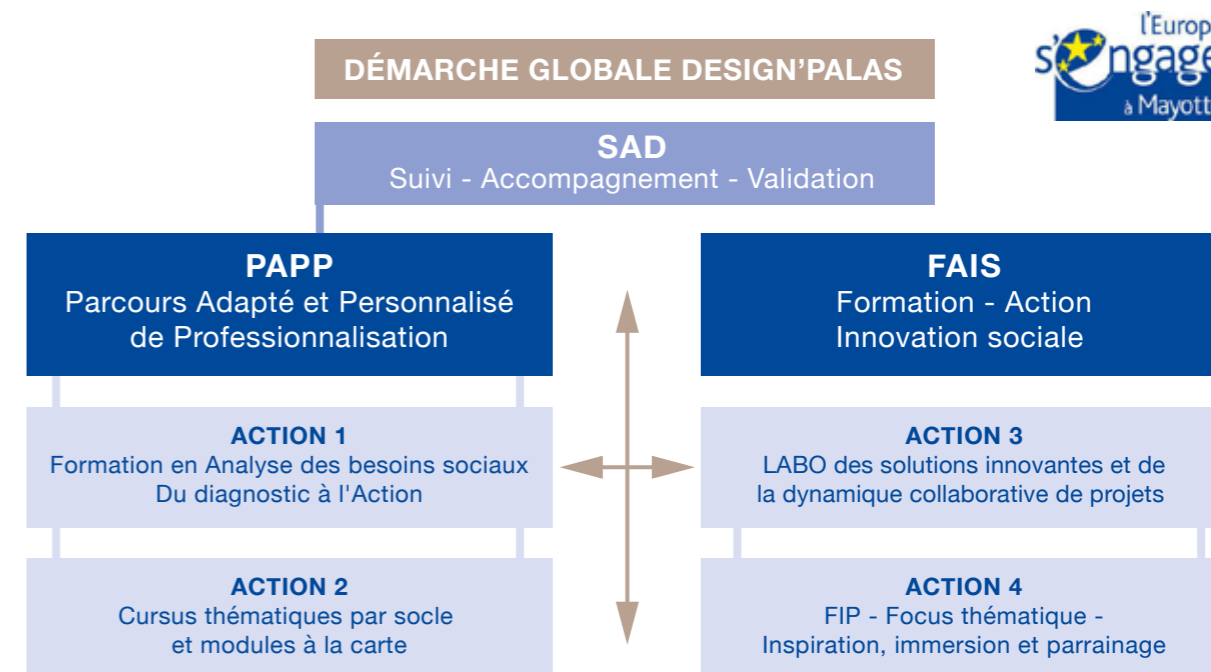
Parcours de professionnalisation Design'Palas à Mayotte

Design'Palas est un parcours de professionnalisation complet à l'attention des 17 CCAS et de l'Udccas de Mayotte.

Ce programme est co-financé par l'Unccas et "L'Europe s'engage à Mayotte" avec le Fonds social européen (FSE). Ce parcours de professionnalisation s'inscrit également dans une démarche

d'innovation sociale à travers des formations-actions, des cours en ligne, des ateliers dits "LABO" et des échanges entre pairs.

L'année 2022 a été celle de la clôture du programme (décalé dans les faits à tout début 2023 du fait de tensions sur le territoire fin 2022).





Un focus thématique sur l'ABS pour passer du diagnostic à l'action

Lancée en fin 2021, une plateforme "MOOC" (cours en ligne) sur la formation "Analyse des besoins sociaux, du diagnostic à l'action" a été utilisée par les CCAS toute l'année 2022.

Les 17 CCAS et l'Udccas ont pu ainsi suivre, à leur rythme, un cours en ligne consacré à l'ABS avec la possibilité d'obtenir une certification à la suite de la réussite d'un quiz d'évaluation globale en ligne.

Ce cours en ligne est complémentaire d'autres outils : 2 formations en présentiel à Mayotte, à la fois sur le volet technicien et le volet politique ; 1 guide de l'ABS ; des fiches communales ; 1 guide mémo, support de réalisation de l'ABS pour chaque apprenant du cours en ligne ; 1 journée partenariale autour de l'ABS ; 1 journée de travail entre CCAS, Udccas et le compas sur la stratégie ABS à Mayotte.

Un parcours adapté et personnalisé de professionnalisation

Formations en présentiel

Le parcours de formation/action est composé d'un "socle commun" obligatoire et de modules "à la carte". Le programme a été mené principalement au sein de l'UDCCAS de Mayotte.

Coaching à distance

En dehors des cycles de formation, des coachings individualisés (1h à 2h) à distance ont été proposés aux CCAS sous forme de crédits d'heures.

Un parcours de formation-action, innovation sociale

Un "labo des solutions innovantes" a été mis en place pour favoriser la dynamique collective de

projets et renforcer l'autonomie des structures et de leurs agents afin de déployer des projets socialement innovants.

4 labos composés d'équipe projet accompagnés à distance

Labo 1 - Vieillir dignement (CCAS de Pamandzi, Kani-Kéli, Chirongui, Bandrélé)

Labo 2 - Trouver un travail pour les moins de 25 ans (CCAS de Koungou, Acoua, Dzaoudzi, Mamoudzou)

Labo 3 - Se nourrir pour tous les habitants de l'Île (CCAS de Mamoudzou, Bandrélé, Acoua)

Labo 4 - Être parent (CCAS de Koungou, Chiconi, Bouéni)

Un parcours de formation-action, inspiration, immersion et parrainage

Le parrainage vise à doter les professionnels des CCAS mahorais de compétences pratiques et concrètes en favorisant le transfert mutuel de savoirs et en s'appuyant sur la découverte et l'échange d'expériences avec des CCAS parrains. 5 CCAS hexagonaux ont accepté d'être parrains (Amiens, Saumur, Laval, Hirson et le CIAS de Meuse Grand Sud) de 3 à 4 CCAS de Mayotte.

4 sessions d'immersion ont été organisées entre mars 2022 et février 2023, à Mayotte ou dans l'hexagone.

Journée de bilan/clôture : le 2 février 2023, à Mayotte

Elle a réuni tous les CCAS (agents et directeurs), mais aussi les partenaires clés de l'action sociale de Mayotte, les parrains et la délégation générale de l'Uccas.

Programme de professionnalisation des aides à domicile

Dans le cadre de sa convention avec la CNSA signée en 2019, l'Uccas poursuit quatre types d'actions :



Action 1 : Mutualiser et coopérer

Afin de sensibiliser, informer, accompagner les gestionnaires dans leurs démarches de mutualisation/regroupement de SAAD à l'échelle d'une Udccas, l'Uccas s'appuie sur l'expertise de l'Udccas de la Gironde (UD 33) et du Réseau public départemental d'aide à domicile de la Gironde (RPDAD33) pour en diffuser les enseignements.

Action 2 : Mettre en œuvre une démarche Qualité

Les CCAS ont des obligations réglementaires qui conduisent les SAAD publics autorisés à s'inscrire dans une démarche globale d'évaluation continue de la qualité de l'accompagnement. Ces services sont accompagnés dans des démarches d'évaluation externe ou dans leur volonté d'entrer dans une démarche de certification.

Action 3 : Mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels

À la suite de la précédente convention, l'Uccas a souhaité permettre aux Udccas candidates de poursuivre leur réflexion sur l'évaluation et la prévention des risques professionnels dans ce secteur. Pour cela, elle s'est appuyée sur un groupe d'Udccas expertes, et notamment l'UD de Dordogne, qui avait précédemment contribué à la mise en œuvre de la convention 2015-2018.

Action 4 : Analyser les pratiques

Face aux difficultés des métiers liés à l'accompagnement à domicile, les échanges de pratiques sont plébiscités par les intervenants. L'Uccas soutient les Udccas souhaitant accompagner leurs adhérents.

Les Udccas qui participent au déploiement de ces actions sont les Alpes-Maritimes (06), la Dordogne (24), le Gers (32), la Gironde (33), l'Ille-et-Vilaine (35), l'Hérault (34), le Nord (59), le

Pas-de-Calais (62), le Puy-de-Dôme (63), les Pyrénées-Atlantiques (64) et la Seine-Maritime (76).

Afin de mener à bien l'ensemble des actions prévues à cette convention et compte tenu des différents aléas rencontrés depuis 2019, l'Uccas a demandé un avenant temporel à la CNSA. Cet avenant de prolongation d'une durée de 12 mois (à crédit constant) a été signé le 6 juillet 2022 et fixe donc la clôture de cette convention au 31 décembre 2023.



RAPPORT FINANCIER 2022



Bilan 2022 : des comptes équilibrés

Comme chaque année, le bilan est équilibré.

Les fonds propres s'élèvent à 1 479 K€ et correspondent aux excédents portés annuellement en réserves.

Les ressources permanentes, composées des fonds propres et de l'emprunt contracté auprès de la Banque Postale, couvrent le montant de l'actif immobilisé.

La trésorerie s'élève, au 31 décembre 2022, à 419 K€, en diminution de 929 k€ par rapport au 31 décembre 2021. Cette baisse de trésorerie est due à un facteur unique qu'est le programme FSE Mayotte. En effet, au 31 décembre 2022, le contrôle de service fait du bilan intermédiaire obligatoire 2020/2021 déposé à la préfecture de Mayotte le 28 janvier 2022, n'a toujours pas été clôturé. De ce fait, aucun règlement pour le remboursement des frais engagés n'a été perçus (551 K€ sur 2020/2021).

À ce jour, cette situation reste identique.

Un courrier recommandé A/R signé par le président est parti mi-mars à destination du préfet

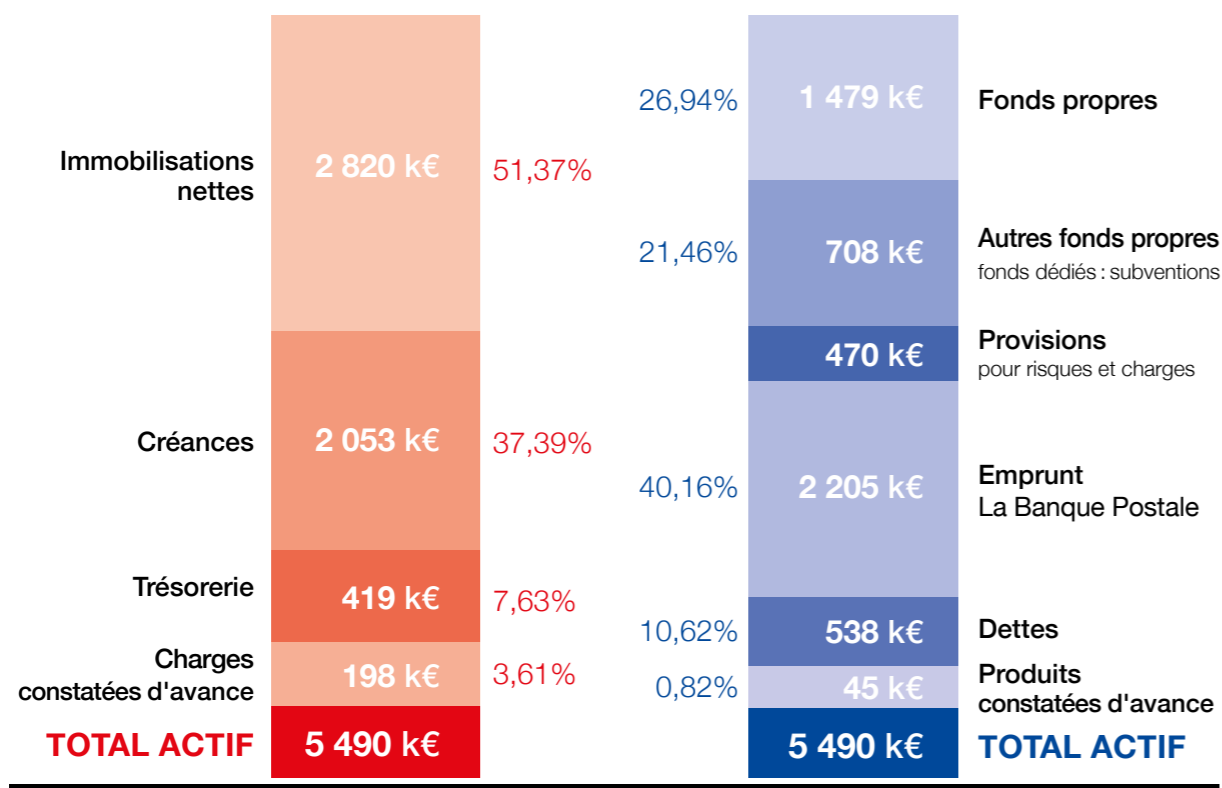
de Mayotte, ainsi que du directeur de la DEETS Mayotte, afin de réclamer le règlement des années 2020 et 2021.

Élément complémentaire : [un communiqué de presse de la préfecture](#) indique des problèmes organisationnels concernant les fonds européens qui viendraient tout juste d'être résolus

En outre, le bilan final de cette action devait être déposé le 30 juin 2023 dernier délai et nous devons attendre un délai de traitement de notre dossier entre 12 à 18 mois. Notre trésorerie devrait donc revenir à la normale au plus tard en décembre 2024.

Pour autant, à ce jour, la facturation des adhésions et des abonnements, et leur règlement permet à l'Unccas de retrouver une trésorerie plus forte à hauteur de 1 300 000 €.

La trésorerie demeure donc à un niveau qui permet d'honorer sans difficultés les dépenses du premier semestre 2023.



Les principales ressources

RESSOURCES	2021 EN EUROS	2021 EN %	2022 EN EUROS	2022 EN %
Activité marchande	545 225 €	16%	688 119 €	17% ↗
Subventions consommées	1 198 585 €	35%	1 481 234 €	36% ↗
Cotisations adhérents	1 710 607 €	49%	1 752 378 €	43% ↘
Participation frais congrès	0 €	0%	156 181 €	4% ↗
TOTAL	3 454 417 €	100%	4 077 912 €	100%

Évolution des ressources 2022

Les produits 2022 s'élèvent à 4 078 k€.

En 2021, les produits s'établissaient à 3 454 k€.

Cette augmentation de 624 K€ est majoritairement liée à la reprise de l'organisation de notre congrès national (à Paris en mars 2022) et une augmentation budgétée du montant de la subvention FSE Mayotte.

Activité marchande

Les prestations de services de l'activité marchande, représentée par nos éditions, formations et commercialisation de stands congrès, augmentent de 143 K€ grâce à la vente de 55 stands durant notre congrès parisien exclusivement.

Subventions consommées

Les subventions consommées représentent un montant de 1 481 K€, en augmentation de 283 K€ par rapport à 2021 liée à la dernière année du programme FSE Mayotte, et couvrent 36% des ressources annuelles d'exploitation de l'Unccas.

Cotisations adhérents

Les cotisations adhérents progressent de 42 K€ par rapport à 2021, soit +2,45%, et atteignent leur niveau le plus haut jamais atteint à 1 752 K€. Le réseau Unccas représente fin 2022 / début 2023, 4 252 adhérents, composés de 4 036 CCAS et 216 CIAS et EPCI représentant au total 8 600 communes.

Au 31 décembre 2022, l'Unccas représente plus de 50 millions d'habitants, soit 75% de la population française.

Bilan 2022 : les charges

Les charges d'exploitation reprises dans ce tableau augmentent de 1 167 K€ entre 2021 et 2022. **Cela s'explique par 3 facteurs majeurs :**

- ▶ des conventions importantes en 2022 avec des dépenses budgétées et réalisées (FSE, CNSA, ANCT) ;
- ▶ l'organisation d'un congrès national absent de nos agendas depuis 2020 ;
- ▶ l'évolution de l'équipe Unccas avec des arrivées et des départs importants.

Le poste de charge **Achats et charges externes** représente toutes les charges externes directes de l'Unccas qui vous ont été communiquées en détail dans le dossier préparatoire (comptes classe 60 : achats + comptes classe 61 et 62 : services extérieurs).

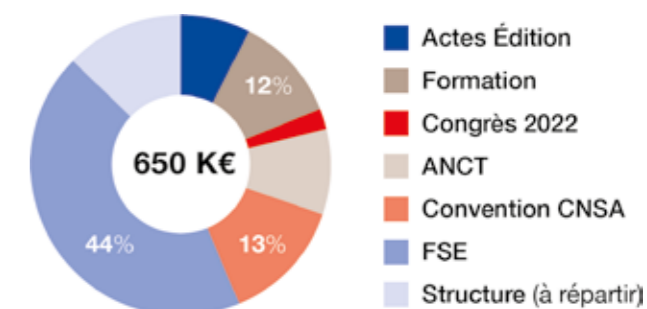
Ci-après, un focus sur 3 postes de charges importants représentant 1 126 K€ (soit 58% des achats et charges externes) :

- ▶ **les honoraires** (34% des charges externes) ;
- ▶ **les frais de mission** (20% des charges externes) ;
- ▶ **les frais de représentation** (4% des charges externes).

CHARGES	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	
Achats et charges externes	1 223 087	1 951 606	↗
Impôts et taxes	126 401	99 527	↘
Salaires et traitements	1 169 411	1 287 180	↗
Charges sociales	510 090	520 391	↗
Dotations aux amortissements	211 541	214 524	↗
Dotations aux provisions	90 961	84 882	↘
Dotations aux provisions pour charges	295 150	297 233	↗
Dotations aux provisions pour fonds dédiés	263 049	707 404	↗
Autres charges	471 072	364 998	↘
TOTAL DES CHARGES	4 360 760	5 527 745	↗

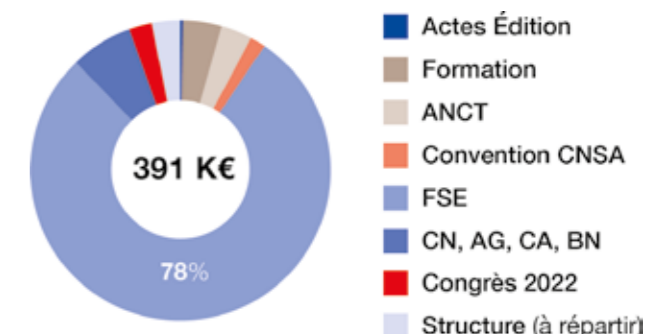
Focus 1 : les honoraires

Les honoraires représentent 650 K€ en 2022, contre 582 K€ en 2021 : cette augmentation est liée exclusivement à des conventions de subvention pour des prestations sous-traitées dans le cadre des conventions (+ 262 K€), ayant fait l'objet d'appels d'offre en bonne et due forme. Nous constatons que les 3 activités les plus consommatrices d'honoraires extérieurs sont la convention FSE (44%), la convention CNSA (13%) et les formations (12%).



Focus 2 : les frais de mission

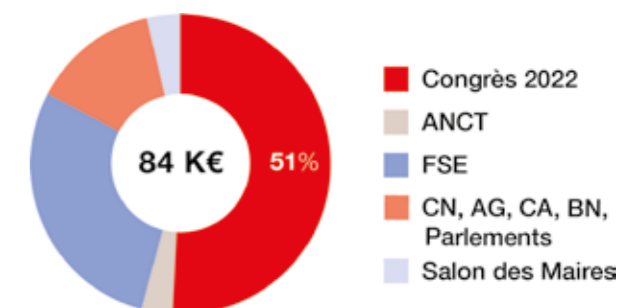
Les frais de mission représentent les frais de déplacement et d'hébergement pour un montant total de 391 K€. Ils augmentent de 298 K€ par rapport à 2021. La convention FSE Mayotte représente 78% de l'enveloppe totale de ces frais. C'est lié au programme en lui-même qui prévoyait en 2022 10 formations à Mayotte, des ateliers de design de service et un accompagnement sur l'ABS, la venue en Hexagone de 36 mahorais à 2 reprises (en mars, puis en octobre) et la venue à Mayotte de 16 hexagonaux constitués de représentants des 5 CCAS "parrains" et d'une équipe réduite Unccas. Toutes ces actions représentent à elles-seules 307 K€, soit un montant supérieur à l'écart entre 2022 et 2021.



Focus 3 : les frais de représentation 2023

Enfin, le dernier focus représente **les frais de représentation** pour un total de 84 K€. Ces frais sont constitués majoritairement de frais de traités lors de tous nos événements durant l'année. Ces frais augmentent de 56 K€ par rapport à 2021 car nous avons de nouveau organisé un congrès national à Paris en mars 2022 qui a occasionné 44 K€ supplémentaires.

Pour mémoire, dans le dossier préparatoire, nous avons indiqué le réalisé comptable 2019, dernière année d'organisation d'un congrès, où nous pouvons constater que nous avons des volumes de charges similaires, comme pour les lignes de charges de location de salle ou de location de matériel.



Les charges (suite)

Les impôts et taxes, qui correspondent aux taxes sur les salaires, contribution foncière des entreprises, formation professionnelle continue, contribution logement, taxe d'apprentissage, etc., sont en diminution de 27 K€ et correspondent à la réglementation en vigueur.

La masse salariale (composée des salaires/traitement et des charges sociales) est passée de 1679 K€ en 2021 à 1807 K€ en 2022, soit une augmentation de 128 K€.

Cette progression est liée à 3 facteurs majeurs :

- ▶ Le départ de 2 salariés ayant occasionné un surcoût exceptionnel sur la masse salariale de 153 K€.
- ▶ L'octroi par le président et la direction d'une prime "pouvoir d'achat" aux salariés dont le salaire est inférieur à 3 fois la valeur du Smic, à la suite de négociations réalisées avec notre nouveau CSE élu en novembre 2022, pour un montant total de 40 K€. Cette prime participe à la politique de fidélisation actuelle de l'équipe en poste, et constitue la compensation de l'inflation 2022.
- ▶ La création d'un nouveau poste stratégique de conseiller parlementaire pour accroître la position d'influence de l'Unccas sur ses thématiques auprès des parlements et ministères.

Le ratio de notre masse salariale 2022 est donc de 33,18%. Si nous réalisons une étude sur quelques associations de même nature que la nôtre, nous constatons que ce taux est tout à fait raisonnable : AMF à 45%, ADF à 30%, ARF à 39%.

Le total des coûts supplémentaires engendrés par ces 3 facteurs représente un montant total de 193 K€. Sans ces incidences, la masse salariale de l'Unccas aurait baissée de 65 K€ par rapport à 2021.

L'effectif moyen en équivalent temps plein reste stable à 22 salariés au 31 décembre 2022.

La dotation aux amortissements reste stable et aucun investissement important n'est prévu actuellement.

A noter en juillet 2023 : la vente de notre siège social à Emmaüs solidarité.

La dotation aux provisions pour charges s'élève à 84 K€, en diminution de 6 K€ par rapport à 2021. Cette diminution correspond à plusieurs petites baisses de provisions telles que les provisions pour retraites, pour clients douteux (factures émises mais pas encore encaissées).

La dotation aux provisions pour charges, correspondant aux dotations versées par l'Unccas aux Unions départementales et aux conférences régionales, s'élève à 297 K€, en augmentation de 2 K€ par rapport à 2021.

Pour mémoire, ces dotations correspondent à une provision de 13% pour les UD et 2% pour les conférences régionales, calculée sur le montant des cotisations payées de l'année 2020.

Pour mémoire, les Udccas peuvent obtenir le versement de la dotation sur simple demande écrite auprès de la délégation générale. Le délai de prescription est de deux ans, dont l'année en cours. Pour les Udccas en préfiguration et les conférences régionales, les factures de l'année en cours acceptées par l'Union nationale, sont payées, dans la limite de la dotation.

L'année 2023 sera consacrée au début d'un travail de refonte des statuts pour éventuellement modifier cette procédure.

Les résultats

RÉSULTATS	2021	2022
Résultat d'exploitation	+ 35 893	- 100 562
Résultat financier	- 34 836	- 31 029
Résultat exceptionnel	+ 1 029	+ 23 454
Impôt des Sociétés	- 282	- 282
RÉSULTAT NET COMPTABLE	+ 1 803	- 108 777

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à - 100 K€, en diminution de 136 K€ par rapport à 2021. Les événements exceptionnels liés à l'analyse des frais de personnel expliquent ce résultat. Sans ces incidences, le résultat d'exploitation serait aux alentours des + 90 K€.

Résultat financier

Le résultat financier est négatif à 31 K€ et correspond aux produits liés aux intérêts de nos comptes bancaires pondérés par le règlement des intérêts de l'emprunt immobilier souscrit en 2016 pour l'achat de notre siège parisien.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de + 23 K€ et représente essentiellement la négociation du remboursement des frais de maintenance des copieurs de l'Unccas et de la facturation d'une commission au Compas pour la vente de notre outil Balises.

Résultat net comptable

Après impôts, le résultat net comptable 2022 est à - 108 K€. Si on intègre les événements exceptionnels liés à la masse salariale, nous serions sur un résultat net de + 85 K€.

Depuis début 2023...

Orientations votées au conseil d'administration de février 2023

La place de l'Unccas comme acteur de plaidoyer et de lobbying

- ▶ Valoriser le congrès de Bourges et sa couverture médiatique.
- ▶ Développer les interpellations auprès des ministères / parlements.
- ▶ Organiser des rencontres des solidarités des outre-mer.

Le plaidoyer et le lobbying se traduisent par la poursuite des nombreuses séances de travail avec les ministères (Cohésion des territoires, Solidarités, Outre-mer, Santé...) et leurs directions générales, avec notamment la DGCS, la Dihal, la CNSA, ainsi qu'auprès des parlementaires tout au long de l'année.

Le congrès de Bourges, a été une réussite aussi bien sur le fond que sur la forme. De plus, sa couverture médiatique a permis de nous positionner encore plus au centre des débats.

L'autre temps fort de l'année 2023 sera les rencontres des solidarités des outre-mer, organisées du 15 au 17 novembre 2023 à Saint-Denis de La Réunion, qui seront l'occasion pour tous les territoires d'outre-mer de se rencontrer, de discuter, d'échanger leurs bonnes pratiques et de consolider un livre blanc outre-mer qui sera diffusé largement la semaine suivante lors du Salon des maires de Paris.

Nous venons aussi de déposer deux contributions importantes : une pour le Pacte des solidarités, une pour "bien-vieillir", deux sujets au cœur de nos préoccupations.

Un effort particulier se poursuivra en matière de communication Presse, réseaux sociaux, etc., pour porter nos revendications.

L'appui constant et accru du réseau

- ▶ Développer l'apport technique des équipes pour le réseau.
- ▶ Renouveler et négocier de nouvelles conventions.
- ▶ Poursuivre le Tour de France du Président.

- ▶ Développer l'appel à projets Udccas.
- ▶ Organiser le conseil national.

Le rôle des élus et des personnels

- ▶ Accompagner les élus dans leur rôle au sein de l'Unccas
- ▶ Fidéliser et consolider l'équipe de professionnels de la délégation générale.

L'appui au réseau se traduit par le travail de nos équipes au quotidien avec l'appui juridique et technique personnalisé auprès de nos adhérents, ainsi que l'organisation de formations ciblées auprès de notre public adhérents d'élus et de personnel technique, et la rédaction de notre mensuel Territoires du social», ainsi que de la newsletter hebdomadaire.

La négociation des conventions de subventions, à renouveler et nouvelles, permettra aussi d'appuyer le réseau sur de nombreuses thématiques : l'accès aux droits, la lutte contre la pauvreté, le soutien aux services d'aide à domicile et leurs équipes, le soutien à la qualité de vie des personnes âgées, la lutte contre la précarité énergétique, le soutien aux démarches d'inclusion numérique...

Cet appui se traduit aussi par de nombreuses visites officielles de l'Unccas sur tout le territoire en lien avec les thématiques abordées par nos adhérents.

Le lancement cette année d'un nouvel appel à projets spécifique Udccas pour l'appui aux initiatives départementales a été un succès avec l'octroi de financement complémentaire auprès de 11 Udccas.

La mise en place d'un baromètre du social présenté au congrès de Bourges, l'édition de notre recueil pour les 20 ans de la banque d'expériences Unccas distribué lors de notre congrès et le développement actuel d'un observatoire du social des outre-mer lors des états généraux des outre-mer sont autant d'outils qui permettront de soutenir le réseau.



Rencontre avec Dominique Faure, alors Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires



union nationale
des centres communaux
d'action sociale

11, rue Louise Thuliez - 75019 Paris
contact@unccas.org
www.unccas.org

